

**RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DU
CHEMINEMENT PARTICULIER DE FORMATION
VISANT L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
DES JEUNES DE 16 À 18 ANS (ISPJ)**

**Ministère de l'Éducation
Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires**

Avril 2003

Équipe de production du rapport à la société Éduconseil inc.

Coordination des travaux et participation à la rédaction du rapport

Lise Horth
Directrice générale

Analyse de la documentation et rédaction du rapport

Gilbert Rousseau
Président

Rapport produit par



Responsabilité du projet à la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Yvon Rousseau
Responsable des clientèles à risque d'échecs scolaires ou en difficulté d'apprentissage

Préparation des instruments d'enquête, collecte et traitement des données à la Direction de la recherche et à la Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Nathalie Gobeil
Professionnelle de recherche

Membres du comité de lecture du rapport

Carole Leclerc
Chargée de projet
Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Gilbert Moisan
Agent de recherche
Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Vincent Petitclerc
Encadrements légaux et réglementaires en FP
Direction de la planification et du développement

Révision linguistique du rapport

Service des publications et des expositions du ministère de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE D'ÉVALUATION DU CHEMINEMENT PARTICULIER DE FORMATION VISANT L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE 16 À 18 ANS.....	1
1.1	Le contexte de la réalisation du mandat ou le but de l'étude d'évaluation du cheminement particulier de formation.....	1
1.2	Les objectifs poursuivis.....	2
1.3	La méthode suivie	2
1.4	Les principales caractéristiques des deux voies de formation offertes par les commissions scolaires.....	3
2	LE PROFIL DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE	7
2.1	Le profil de la clientèle inscrite au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ.....	7
2.2	Le profil de la clientèle inscrite dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés.....	11
2.3	La comparaison du profil de la clientèle inscrite à l'une ou l'autre des voies de formation	14
3	LA GESTION DU CHEMINEMENT PARTICULIER DE FORMATION VISANT L'ISPJ DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES	19
3.1	Les données sur les cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ	19
3.2	Le personnel des équipes d'intervention en ISPJ	20
3.3	Les particularités de l'organisation pédagogique des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ.....	23
3.4	La persévérance dans les études des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ.....	32
4	LE POINT DE VUE DES DIFFÉRENTES POPULATIONS TOUCHÉES PAR LA MISE EN ŒUVRE DU CHEMINEMENT PARTICULIER DE FORMATION VISANT L'ISPJ.....	33
4.1	Les perceptions des différentes populations à l'égard du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ.....	33
4.2	Les forces et les limites du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ selon les différentes populations consultées	36
5	LES PRINCIPALES CONSTATATIONS FAITES ET LES BESOINS SOULIGNÉS.....	39
6	LES PISTES D'ACTION À PRIVILÉGIER POUR RÉPONDRE AUX BESOINS SOULIGNÉS.....	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Répartition des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, selon le sexe.....	9
Tableau 2.2	Répartition des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, selon l'âge.....	9
Tableau 2.3	Répartition des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, selon le mois de naissance de l'élève	9
Tableau 2.4	Répartition des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, selon la première classe redoublée par l'élève.....	9
Tableau 2.5	Répartition des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, selon la nature des difficultés éprouvées, d'après le code EHDAA attribué à l'élève entre 1990 et 1997	10
Tableau 2.6	Répartition des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et de l'effectif de l'enseignement général pour l'année 1998-1999, selon les régions administratives	10
Tableau 2.7	Répartition des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon le sexe.....	12
Tableau 2.8	Répartition des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon l'âge.....	12
Tableau 2.9	Répartition des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon le mois de naissance de l'élève	13
Tableau 2.10	Répartition des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon la première classe redoublée par l'élève.....	13
Tableau 2.11	Répartition des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon la nature des difficultés éprouvées, d'après le code EHDAA attribué à l'élève entre 1990 et 1997.....	13
Tableau 2.12	Répartition des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon les régions administratives	14
Tableau 2.13	Répartition des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon le sexe	16
Tableau 2.14	Répartition des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon l'âge	16

Tableau 2.15	Répartition des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon le mois de naissance de l'élève.....	16
Tableau 2.16	Répartition des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon la première classe redoublée par l'élève.....	17
Tableau 2.17	Répartition des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon la nature des difficultés éprouvées, d'après le code EHDAA attribué à l'élève entre 1990 et 1997.....	17
Tableau 2.18	Répartition des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon les régions administratives.....	18
Tableau 3.1	Répartition des critères de sélection des élèves utilisés dans les cheminements particuliers de formation par ordre décroissant d'importance.....	20
Tableau 3.2	Répartition des membres des équipes d'intervention selon le diplôme obtenu.....	21
Tableau 3.3	Répartition des membres des équipes d'intervention selon le secteur d'enseignement d'origine.....	21
Tableau 3.4	Répartition des membres des équipes d'intervention selon le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement.....	22
Tableau 3.5	Répartition des équipes d'intervention selon le type de tâche adopté.....	22
Tableau 3.6	Répartition des membres des équipes d'intervention selon la nature des tâches qui leur sont confiées.....	23
Tableau 3.7	Répartition des équipes d'intervention selon le mode d'enseignement utilisé dans l'enseignement des matières obligatoires.....	24
Tableau 3.8	Répartition des équipes d'intervention selon le mode d'enseignement utilisé dans les cours d'insertion sociale et de préparation au marché du travail.....	25
Tableau 3.9	Répartition des équipes d'intervention selon le mode d'évaluation des apprentissages des élèves en formation théorique.....	25
Tableau 3.10	Répartition des équipes d'intervention selon le mode d'enregistrement de l'évaluation des apprentissages des élèves en formation théorique.....	25
Tableau 3.11	Répartition des équipes d'intervention selon la nature des objectifs poursuivis au cours de la formation pratique.....	26
Tableau 3.12	Répartition des lieux de stage selon le nombre de mentions par les équipes d'intervention.....	27

Tableau 3.13	Répartition des équipes d'intervention selon les moyens utilisés pour préparer les élèves à participer aux stages	28
Tableau 3.14	Répartition des équipes d'intervention selon la nature des renseignements transmis aux gestionnaires des entreprises.....	29
Tableau 3.15	Répartition des équipes d'intervention selon le mode d'évaluation des apprentissages des élèves en formation pratique	30
Tableau 3.16	Répartition des équipes d'intervention selon le mode d'enregistrement de l'évaluation des apprentissages des élèves en formation pratique	30
Tableau 3.17	Répartition des équipes d'intervention selon la nature des conditions associées à la délivrance d'une attestation de stage	30
Tableau 3.18	Répartition des thèmes abordés au cours des rencontres individuelles et de groupe qui peuvent faire l'objet d'un suivi dans les cours de formation théorique.....	31
Tableau 3.19	Persévérance des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation	32

1 Présentation de l'étude d'évaluation du cheminement particulier de formation visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans

Le présent chapitre, qui est consacré à la description de l'étude d'évaluation, est divisé en quatre points. Le premier présente le contexte de la réalisation du mandat ou le but de l'étude d'évaluation. Le deuxième expose les objectifs poursuivis dans sa mise en œuvre. Le troisième présente la méthode suivie pour mener à bien le projet. Quant au quatrième, il fait état de la clientèle concernée et du but visé par les deux voies de formation offertes dans les commissions scolaires, à savoir le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés.

1.1 Le contexte de la réalisation du mandat ou le but de l'étude d'évaluation du cheminement particulier de formation

Le ministère de l'Éducation a inscrit dans le Régime pédagogique du secondaire le cheminement particulier de formation de même que diverses voies de formation dans le domaine de la formation professionnelle, et ce, en vue de tenir compte des particularités psychosociales et des rythmes d'apprentissage différents des élèves. Deux voies de formation destinées aux jeunes de 16 à 18 ans sont visées dans la présente étude. Il s'agit du cheminement particulier de formation visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ)¹ et de la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés. Signalons que le cheminement particulier de formation ISPJ existe depuis plus longtemps que la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés et que, en 1998-1999, l'effectif inscrit au premier était beaucoup plus élevé que celui inscrit au second.

En 1999, le ministère de l'Éducation a mis en place un processus d'évaluation du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ en vue de dresser un tableau de la situation en ce qui a trait aux caractéristiques de la clientèle touchée et aux différents moyens mis en œuvre dans les commissions scolaires pour atteindre les objectifs visés par cette voie de formation. Le résultat de l'étude d'évaluation devait fournir au Ministère les éléments utiles pour apporter les modifications appropriées au cheminement particulier de formation ISPJ, le cas échéant. En somme, l'évaluation devait permettre d'établir si l'objectif général du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ est atteint, à savoir si cette voie de formation donne lieu au développement maximal de l'élève et permet son insertion sociale et professionnelle à court terme. À cet égard, il y a lieu de signaler que le projet de l'évaluation du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ a été quelque peu modifié au cours de sa réalisation. Ainsi, des données comme celles liées à la relance auprès des élèves n'ont pas été mises à jour en raison de contraintes administratives. En conséquence, il est difficile de donner une réponse complète et détaillée à la question de savoir si cette voie de formation donne lieu au développement maximal de l'élève et permet son insertion sociale et

1. Il est utile de signaler que le cheminement particulier de formation intitulé Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) consiste en une adaptation du cheminement particulier ISPJ. Le premier CFER a été créé par la Commission scolaire de Victoriaville en septembre 1990. En 1995, la Commission scolaire de Victoriaville a été autorisée par le ministre de l'Éducation à délivrer une reconnaissance officielle de la formation en cause sous la forme d'un certificat de formation en entreprise et récupération. Notons que, à l'automne 2001, il y a environ 21 commissions scolaires qui utilisent la formule du CFER.

professionnelle à court terme. Toutefois, eu égard aux données analysées, il est possible de porter un jugement d'ensemble sur le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ.

Dans la mise en œuvre du projet, le Ministère a confié à la société Éduconseil inc. le mandat de faire l'analyse des données recueillies par l'intermédiaire de l'étude d'évaluation du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et de produire le présent rapport de recherche.

1.2 Les objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis que vise le ministère de l'Éducation par l'étude d'évaluation peuvent être regroupés sous deux grands thèmes : les objectifs liés aux caractéristiques de la clientèle et ceux liés au cheminement particulier de formation proposé à la clientèle inscrite au programme ISPJ.

Les objectifs liés aux caractéristiques de la clientèle sont les suivants :

- décrire les caractéristiques psychosociales de la clientèle inscrite à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et à la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés;
- comparer les caractéristiques de la clientèle inscrite au cheminement particulier de formation ISPJ à celles de la clientèle inscrite à la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés.

Les objectifs liés au cheminement particulier de formation ISPJ se présentent comme suit :

- décrire les moyens d'action mis en œuvre pour atteindre les objectifs du programme ISPJ (approches pédagogiques, stages, etc.);
- faire état des avantages relatifs des différents moyens d'action mis en œuvre.

1.3 La méthode suivie

Les données réunies pour mener à bien l'évaluation du cheminement particulier de formation ISPJ sont de nature quantitative et de nature qualitative et proviennent de différentes sources. Ainsi, les données sur la clientèle des programmes de cheminement particulier sont tirées de banques de données du ministère de l'Éducation, à savoir la déclaration des commissions scolaires (DCS) sur l'effectif scolaire pour ce qui est de la voie de formation ISPJ et la déclaration des centres de formation professionnelle (DCFP) sur l'effectif en formation professionnelle pour ce qui est de la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés.

Les données de nature quantitative proviennent de deux enquêtes menées au cours de l'année scolaire 1999-2000 auprès de différentes populations touchées par la mise en œuvre du cheminement particulier de formation ISPJ dans les commissions scolaires. La première enquête a été menée auprès de toutes les écoles secondaires des commissions scolaires francophones (654 écoles) et anglophones (141 écoles) du Québec. Les deux populations visées par cette première enquête comprennent, d'une part, la directrice ou le directeur de chaque école et, d'autre part, la personne responsable de la mise en œuvre du cheminement particulier de formation ISPJ dans chaque école où un tel programme est offert. La seconde enquête a été menée auprès d'un échantillon de 134 écoles secondaires

francophones¹, réparties dans toutes les régions administratives du Québec, qui offrent un cheminement particulier de formation ISPJ. Les deux populations visées par cette seconde enquête sont composées, d'une part, de la personne responsable de l'équipe d'intervention ISPJ et, d'autre part, des membres de l'équipe d'intervention ISPJ. Notons que, pour chacune des populations visées, un questionnaire d'enquête a été préparé par le personnel du ministère de l'Éducation et validé à l'aide d'un prétest.

Les données de nature qualitative proviennent de groupes de discussion réunissant des représentantes et des représentants appartenant à l'une ou l'autre des populations suivantes : les membres des équipes d'intervention; les gestionnaires d'entreprises qui ont accueilli des élèves pour un stage de formation; les parents des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ; et les élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ².

1.4 Les principales caractéristiques des deux voies de formation offertes par les commissions scolaires

La présente section expose les principales caractéristiques des deux voies de formation qui visent la clientèle âgée de 16 à 18 ans et qui sont offertes par les commissions scolaires du Québec, à savoir le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés. La description de chacune des voies de formation en cause s'articule autour des éléments suivants : le but, les composantes et la clientèle visée.

1.4.1 Le cheminement particulier de formation ISPJ

Le cheminement particulier de formation ISPJ a été conçu et offert par les commissions scolaires à compter de 1989. Pour l'essentiel, il vise à permettre aux jeunes qui éprouvent des difficultés d'apprentissage d'acquérir les connaissances, les habiletés et les comportements propres à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ est conçu selon la formule pédagogique de l'alternance école-travail, laquelle est également appelée alternance travail-études.

Le cheminement particulier de formation ISPJ compte deux composantes essentielles, lesquelles renvoient respectivement à la formation théorique et à la formation pratique. La formation théorique comporte les trois éléments suivants : la formation générale liée à l'acquisition des connaissances relatives aux matières obligatoires, également appelées matières de base, qui comprennent le français ou l'anglais, langue maternelle, le français ou l'anglais langue seconde, les mathématiques et l'enseignement moral ou religieux; le cours d'insertion sociale; et le cours de préparation au marché du travail. Le cours d'insertion sociale se rapporte à l'acquisition de connaissances et au développement d'habiletés et de comportements essentiels à l'exercice d'une vie autonome et active. Quant au cours de préparation au marché du travail, il vise à permettre à l'élève de se situer par rapport aux réalités du monde du travail et de faire des apprentissages liés à l'acquisition de connaissances et de comportements propres à le soutenir dans la recherche et dans l'exercice d'un emploi, ainsi que dans le maintien en emploi.

-
1. En raison du nombre très peu élevé d'écoles secondaires anglophones qui offrent un programme de cheminement particulier, la seconde collecte de données n'a pas été effectuée dans ces écoles.
 2. Mentionnons que les groupes de discussion ont été organisés et menés par le Collège Mérici au printemps 2001 dans quatre régions du Québec.

En ce qui a trait à la composante de la formation pratique, elle repose essentiellement sur la réalisation de stages en milieu de travail. En effet, chaque élève inscrit à la voie de formation visant l'ISPJ doit effectuer trois stages dans des milieux de travail différents en vue d'expérimenter l'exercice de différentes fonctions de travail non spécialisées. La durée du cheminement particulier de formation ISPJ est de deux ans ou de 1 800 heures. En somme, le cheminement particulier de formation ISPJ vise à développer les habiletés dites génériques utiles à l'occupation d'un emploi ou, formulé autrement, à développer l'employabilité.

L'atteinte des objectifs rattachés au cheminement particulier de formation ISPJ peut conduire à une sanction des études. À cet égard, le projet-cadre du ministère de l'Éducation propose deux types de reconnaissance. La première vise les cours de la formation générale qui sont reconnus à l'aide du formulaire de reconnaissance des acquis. La seconde vise la formation en entreprise qui est reconnue par la délivrance d'une attestation de capacité. Notons que celle-ci est conditionnelle à une évaluation favorable des comportements de l'élève qui a fait le stage. À propos de la sanction des études, il est utile d'ajouter que, depuis l'automne 1996, un certificat délivré conjointement par le ministère de l'Éducation et par la commission scolaire peut être remis à la personne qui a atteint les objectifs prévus au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, et ce, dans la mesure où l'élève a suivi la formation et a réussi ses stages.

En ce qui a trait à la clientèle visée par le programme ISPJ, elle comprend les personnes âgées de 16 à 18 ans qui ont deux années ou plus de retard dans les matières de base. En outre, de manière exceptionnelle, elle peut concerner les personnes qui sont âgées de 15 ans qui ont deux années ou plus de retard dans les matières de base et qui veulent abandonner les études. Toutefois, l'élève âgé de 15 ans doit obtenir une dérogation de la commission scolaire pour s'inscrire à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ.

1.4.2 La filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés

La filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés a été expérimentée à partir de l'année scolaire 1995-1996. Elle vise à fournir aux élèves qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études dans la filière ordinaire, la possibilité de s'inscrire dans un programme adapté à leur situation. La filière menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés s'inscrit dans une perspective de valorisation de la formation professionnelle, et ce, au moyen d'une diversification des voies en formation professionnelle. Tout comme le cheminement particulier de formation ISPJ, elle est conçue selon la formule pédagogique de l'alternance école-travail.

La durée maximale des études dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés est de 900 heures. Le programme comporte trois composantes. La première est constituée des stages en entreprise dont la durée totale se situe entre 350 et 450 heures. Signalons que les stages effectués à l'intérieur de cette voie de formation doivent satisfaire à un besoin local d'emploi, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les stages du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ. La deuxième composante du programme est constituée des cours de formation générale de la 3^e secondaire, à savoir le français ou l'anglais, langue maternelle, le français ou l'anglais, langue seconde, et les mathématiques. La troisième composante est constituée du cours relatif à la préparation au marché du travail. Ce cours vise généralement deux objectifs : fournir les outils utiles à la recherche d'un emploi (préparation d'un CV, rédaction de lettres, techniques de recherche d'emploi, etc.) et développer les attitudes et les comportements propres à

favoriser l'employabilité des élèves. Il est important de mentionner que le programme d'études que les commissions scolaires élaborent pour la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés doit faire l'objet d'une approbation par le ministère de l'Éducation.

Il est à signaler que l'atteinte des objectifs rattachés à la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés conduit nécessairement à la délivrance d'une attestation de formation professionnelle (AFP) ministérielle, et ce, à partir d'une recommandation conjointe de l'école, de la commission scolaire, de même que de l'entreprise qui a accueilli l'élève en stage.

En ce qui a trait à la clientèle de cette filière de formation, elle comprend les élèves qui ont réussi la 2^e secondaire dans les matières de base (langue d'enseignement, langue seconde, mathématiques), qui éprouvent des difficultés d'apprentissage et qui, rappelons-le, ne souhaitent pas poursuivre leurs études dans la filière ordinaire, mais ont une motivation certaine à s'inscrire dans un programme de formation adapté à leur situation.

2 Le profil de la clientèle scolaire

La description du profil de la clientèle scolaire s'articule autour des deux points suivants : le profil de la clientèle inscrite au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et le profil de la clientèle inscrite à la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés. Enfin, les similitudes comme les différences observées en ce qui concerne le profil des clientèles inscrites dans l'une et l'autre voie de formation sont exposées dans la dernière section du présent chapitre.

2.1 Le profil de la clientèle inscrite au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ

D'emblée, rappelons que les données sur la clientèle inscrite à l'ISPJ pour l'année 1998-1999 sont tirées de la déclaration sur l'effectif scolaire (DCS)¹ produite par les commissions scolaires². Les données sur l'effectif scolaire sont présentées selon les variables suivantes : le sexe, l'âge, le mois de naissance de l'élève, la première classe redoublée par l'élève, les difficultés éprouvées par les élèves et les régions administratives.

La répartition des élèves selon le sexe et selon l'année de formation

En 1998-1999, sur les 3 974 élèves inscrits en 1^{re} et 2^e année du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, 2 770 sont des garçons, ce qui représente 69,7 p. 100 de l'effectif total. (se reporter au tableau 2.1).

La répartition des élèves selon l'âge

En 1998-1999, les élèves de 15 ans inscrits en 1^{re} année du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ représentent 15,1 p. 100 de l'effectif scolaire. Rappelons que, de manière exceptionnelle, l'élève âgé de 15 ans peut s'inscrire dans cette voie de formation s'il obtient une dérogation à cet effet. De plus, 73,9 p. 100 des élèves sont âgés de 16 ans. Au total, donc, 89,0 p.100 des élèves sont âgés de 15 ou 16 ans (se reporter au tableau 2.2). Ajoutons que l'âge moyen de l'effectif de la première année de formation est de 16,0 ans.

Pour ce qui est de la deuxième année de formation, la situation est quelque peu différente puisque 67,5 p. 100 des élèves sont âgés de 17 ans, formant le groupe d'âge le plus important. Ajoutons que 19,9 p. 100 sont âgés de 16 ans, 9,3 p. 100, de 18 ans et 3,3 p. 100, de 19 ans. L'âge moyen des élèves de deuxième année du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ est de 17,0 ans.

Enfin, il est intéressant de signaler que l'âge moyen des élèves inscrits en première et en deuxième année est de 16,3 ans, ce qui est relativement jeune compte tenu du fait que la clientèle visée dans cette voie de formation est celle âgée de 16 à 18 ans.

1. Mentionnons que le sigle DCS signifie « déclaration des clientèles scolaires ».

2. Il est utile de signaler que les données sur la clientèle inscrite au cheminement particulier de formation ISPJ comprennent également celles sur l'effectif scolaire inscrit au cheminement particulier de formation CFER.

La répartition des élèves selon le mois de naissance

Les élèves nés au cours des mois de juillet à septembre représentent 32,9 p. 100 des élèves inscrits dans un cheminement particulier de formation. Il y a lieu de signaler que, par rapport aux autres élèves, ceux nés au cours de ces mois sont les plus jeunes de la classe. Les élèves les plus âgés, à savoir ceux qui sont nés au cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre représentent 19,9 p. 100 de l'effectif total des élèves inscrits au cheminement particulier de formation. Les élèves nés au cours des mois de janvier, de février et de mars et ceux nés au cours des mois d'avril, de mai et de juin représentent respectivement 21,8 p. 100 et 25,3 p. 100 de l'effectif total (se reporter au tableau 2.3).

La première classe redoublée par l'élève

Les premières années du primaire sont déterminantes dans le cheminement scolaire des élèves. À ce sujet, il y a lieu de signaler que 44,2 p. 100 des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ ont redoublé la première année du primaire. La proportion de ceux qui ont redoublé la deuxième année du primaire est de 16,2 p. 100, alors la proportion de ceux qui ont redoublé la troisième année du primaire est de 10,7 p. 100. C'est donc dire que six élèves sur dix inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ ont redoublé une fois au cours des deux premières années du primaire et sept élèves sur dix, une fois au cours des trois premières années du primaire. Notons qu'un seul élève sur vingt inscrit au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ a redoublé la première année du secondaire (se reporter au tableau 2.4).

La répartition des élèves selon la nature des difficultés éprouvées

Les deux tiers (66,8 p. 100) des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ éprouvent des difficultés graves d'apprentissage, alors que 12,6 p. 100 des élèves ont une déficience intellectuelle légère et 9,1 p. 100, des troubles de comportement. En outre, il y a lieu de signaler que 4,4 p. 100 des élèves ont un handicap, que 4,5 p. 100 éprouvent des difficultés légères d'apprentissage et que 2,3 p. 100 n'ont aucun code EHDAA inscrit à leur dossier (se reporter au tableau 2.5).

La répartition des élèves selon les régions administratives

En 1998-1999, les élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ représentent environ 1,0 p. 100 de l'effectif total des élèves inscrits à l'enseignement secondaire général du réseau public. L'analyse des données selon la répartition régionale de l'effectif des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ au regard de la répartition régionale de l'effectif total de l'enseignement secondaire général ne révèle pas d'écart significatif, sauf pour les régions de la Capitale-Nationale, de la Montérégie, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. La région de la Capitale-Nationale compte 7,9 p. 100 de l'effectif total des élèves inscrits à l'enseignement secondaire général et 2,1 p. 100 de l'effectif des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ. Pour leur part, les régions de la Montérégie, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine comptent une proportion plus élevée d'élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ que d'élèves inscrits à l'enseignement secondaire général. Ainsi, la région de la Montérégie compte 16,6 p. 100 de l'effectif total des élèves inscrits à l'enseignement secondaire général et 24,7 p. 100 de l'effectif des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ. La région de la Côte-Nord compte 0,6 p. 100 de l'effectif total des élèves inscrits à l'enseignement secondaire général et 2,0 p. 100 de l'effectif des

élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ. La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine compte 1,6 p. 100 de l'effectif total des élèves inscrits à l'enseignement secondaire général et 3,5 p. 100 de l'effectif des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ (se reporter au tableau 2.6).

Tableau 2.1 Répartition des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, selon le sexe

Année de formation ISPJ	Féminin		Masculin		Total	
	n	%	n	%	n	%
1 ^{re} année	749	29,3	1 805	70,7	2 554	100,0
2 ^e année	455	32,0	965	68,0	1 420	100,0
Effectif total	1 204	30,3	2 770	69,7	3 974	100,0

Tableau 2.2 Répartition des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, selon l'âge

Année de formation ISPJ	Âge											
	15 ans		16 ans		17 ans		18 ans		19 ans		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
1 ^{re} année	386	15,1	1 888	73,9	250	9,8	30	1,2	0	0,0	2 554	100,0
2 ^e année	0	0,0	283	19,9	958	67,5	132	9,3	47	3,3	1 420	100,0
Effectif total	386	9,7	2 171	54,6	1 208	30,4	162	4,1	47	1,2	3 974	100,0

Tableau 2.3 Répartition des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, selon le mois de naissance de l'élève

Mois de naissance	1 ^{re} année		2 ^e année		Total	
	n	%	n	%	n	%
Octobre, novembre et décembre	527	20,6	266	18,7	793	19,9
Janvier, février et mars	560	21,9	308	21,7	868	21,8
Avril, mai et juin	641	25,1	366	25,8	1 007	25,3
Juillet, août et septembre	826	32,3	480	33,8	1 306	32,9
Effectif total	2 554	100,0	1 420	100,0	3 974	100,0

Tableau 2.4 Répartition des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, selon la première classe redoublée par l'élève

Année de formation ISPJ		Première classe redoublée										Total
		Données manquantes	Mater-nelle	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	1 ^{re} sec.	Aucune classe redoublée	
1 ^{re} année	N	–	42	1 115	428	260	147	85	125	150	194	2 554
	%	0,3	1,6	43,7	16,8	10,2	5,8	3,3	4,9	5,9	7,6	100,0
2 ^e année	N	–	43	641	214	167	64	47	60	66	114	1 420
	%	0,3	3,0	45,1	15,1	11,8	4,5	3,3	4,2	4,6	8,0	100,0
Effectif total	N	1	85	1 756	642	427	211	132	185	216	308	3 974
	%	0,3	2,1	44,2	16,2	10,7	5,3	3,3	4,7	5,4	7,8	100,0

Tableau 2.5 Répartition des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, selon la nature des difficultés éprouvées, d'après le code EHDAA attribué à l'élève entre 1990 et 1997

Nature des difficultés éprouvées	Année de formation ISPJ				Total	
	1 ^{re} année		2 ^e année		n	%
	n	%	n	%		
Déficience intellectuelle légère	293	11,5	207	14,6	500	12,6
Difficultés graves d'apprentissage	1 662	65,1	992	69,9	2 654	66,8
Handicap	96	3,8	80	5,6	176	4,4
Troubles de comportement	274	10,7	86	6,1	360	9,1
Difficultés légères d'apprentissage	145	5,7	34	2,4	179	4,5
Aucun code EHDAA	76	3,0	17	1,2	93	2,3
Données manquantes	8	0,3	4	0,3	12	0,3
Effectif total	2 554	100,0	1 420	100,0	3 974	100,0

Tableau 2.6 Répartition des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et de l'effectif de l'enseignement général pour l'année 1998-1999, selon les régions administratives

N ^o	Région	1 ^{re} année		2 ^e année		Total de l'effectif		Effectif de l'enseignement général pour l'année 1998-1999	
		n	%	n	%	n	%	n	%
01	Bas-Saint-Laurent	95	3,7	86	6,1	181	4,6	13 777	3,6
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	150	5,9	109	7,7	259	6,5	20 957	5,5
03	Capitale-Nationale	51	2,0	32	2,3	83	2,1	30 318	7,9
04	Mauricie	80	3,1	27	1,9	107	2,7	13 879	3,6
05	Estrie	146	5,7	75	5,3	221	5,6	13 906	3,6
06	Montréal	272	10,6	177	12,5	449	11,3	50 580	13,2
07	Outaouais	174	6,8	74	5,2	248	6,2	15 145	4,0
08	Abitibi-Témiscamingue	50	2,0	24	1,7	74	1,9	11 202	2,9
09	Côte-Nord	56	2,2	24	1,7	80	2,0	2 175	0,6
10	Nord-du-Québec	8	0,3	18	1,3	26	0,7	2 157	0,6
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	94	3,7	44	3,1	138	3,5	6 129	1,6
12	Chaudière-Appalaches	114	4,5	80	5,6	194	4,9	24 860	6,5
13	Laval	37	1,4	14	1,0	51	1,3	14 691	3,8
14	Lanaudière	156	6,1	42	3,0	198	5,0	21 645	5,6
15	Laurentides	209	8,2	103	7,3	312	7,9	25 132	6,6
16	Montérégie	618	24,2	364	25,6	982	24,7	63 774	16,6
17	Centre-du-Québec	125	4,9	58	4,1	183	4,6	13 128	3,4
	- Commissions scolaires anglophones	119	4,7	69	4,9	188	4,7	39 704	10,4
	Effectif total	2 554	100,0	1 420	100,0	3 974	100,0	383 159	100,0

2.2 Le profil de la clientèle inscrite dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés

Les données sur l'effectif scolaire inscrit dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés sont tirées de la déclaration sur l'effectif scolaire en formation professionnelle (DCFP)¹ produite par les commissions scolaires. Les données en cause portent sur les années scolaires 1997-1998 et 1998-1999. Les données sur l'effectif scolaire sont présentées selon les variables suivantes : le sexe, l'âge, le mois de naissance de l'élève, la nature des difficultés éprouvées par les élèves et les régions administratives.

La répartition des élèves selon le sexe

En 1997-1998, il y avait 505 élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, dont 65,1 p. 100 sont des garçons. L'année suivante, soit en 1998-1999, le nombre d'élèves inscrits à cette voie de formation s'élevait à 890, ce qui représente une augmentation de 76,2 p. 100. De ces 890 élèves, 625, c'est-à-dire 70,2 p. 100 de l'effectif total, sont des garçons (se reporter au tableau 2.7).

La répartition des élèves selon l'âge

Rappelons que la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés vise les jeunes de 16 à 18 ans. De 1997-1998 à 1998-1999, la proportion des élèves âgés de 16 à 18 ans est passée de 85,7 p. 100 à 91,0 p. 100. À l'intérieur de ce groupe d'âge, c'est la proportion des élèves âgés de 16 ans qui a augmenté le plus au cours de ces deux années scolaires, puisqu'elle est passée de 38,8 p. 100 en 1997-1998 à 48,4 p. 100 en 1998-1999. À l'inverse, la proportion des élèves âgés de 17 ou 18 ans a légèrement diminué dans le même laps de temps, passant globalement de 46,9 p. 100 à 42,6 p. 100. Par ailleurs, la proportion des élèves âgés de 15 ans est passée de 13,3 p. 100 en 1997-1998 à 6,5 p. 100 en 1998-1999 (se reporter au tableau 2.8). Enfin, mentionnons que l'âge moyen des élèves est de 16,5 ans en 1997-1998 et de 16,8 ans en 1998-1999.

La répartition des élèves selon le mois de naissance de l'élève

La répartition des élèves selon le mois de naissance varie très peu entre 1997-1998 et 1998-1999. Environ un élève sur quatre est né au cours des mois de juillet à septembre, soit le groupe d'élèves le plus jeune, et une proportion similaire est observée pour les élèves nés au cours des autres mois de l'année, lesquels sont un peu plus âgés que les premiers (se reporter au tableau 2.9).

La première classe redoublée par l'élève

Il n'y a pas de différence significative entre les élèves inscrits au cours de l'année scolaire 1997-1998 et ceux inscrits en 1998-1999 en ce qui a trait à la première classe redoublée. Tout d'abord, notons que trois élèves sur dix inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés n'ont jamais redoublé. Ensuite, la proportion des élèves qui ont redoublé la première année du primaire est de 12,6 p. 100. Pour ce qui est des élèves qui ont redoublé la sixième année du primaire, elle est de 6,5 p. 100. Enfin, 14,7 p. 100 des élèves ont redoublé la première année du secondaire (se reporter au tableau 2.10).

1. Rappelons que le sigle DCFP signifie « déclaration des clientèles en formation professionnelle ».

La répartition des élèves selon la nature des difficultés éprouvées

La répartition des élèves selon la nature des difficultés éprouvées varie très peu de l'année 1997-1998 à l'année 1998-1999. Tout d'abord, signalons que trois élèves sur dix n'ont aucun code EHDAA inscrit à leur dossier scolaire. Ensuite, environ un élève sur quatre éprouve des difficultés graves d'apprentissage, environ trois élèves sur dix éprouvent des difficultés légères d'apprentissage et un élève sur dix a des troubles de comportement (se reporter au tableau 2.11).

La répartition des élèves selon les régions administratives

La filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés est offerte dans seize des dix-sept régions administratives du Québec, de même que dans les commissions scolaires anglophones. En 1998-1999, le Bas-Saint-Laurent était la seule région où aucune commission scolaire n'offrait cette voie de formation (se reporter au tableau 2.12).

Tableau 2.7 Répartition des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon le sexe

Année scolaire	Féminin		Masculin		Total	
	n	%	n	%	n	%
1997-1998	176	34,9	329	65,1	505	100,0
1998-1999	265	29,8	625	70,2	890	100,0
Effectif total	441	31,6	954	68,4	1 395	100,0

Tableau 2.8 Répartition des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon l'âge

Année scolaire	Âge										Total	
	15 ans		16 ans		17 ans		18 ans		19 ans ou plus			
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
1997-1998	67	13,3	196	38,8	184	36,4	53	10,5	5	0,0	505	100,0
1998-1999	58	6,5	431	48,4	301	33,8	78	8,8	22	2,5	890	100,0
Effectif total	125	9,0	627	44,9	485	34,8	131	9,4	27	1,9	1 395	100,0

Tableau 2.9 Répartition des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon le mois de naissance de l'élève

Mois de naissance	Année 1997-1998		Année 1998-1999		Total	
	n	%	n	%	n	%
Octobre, novembre et décembre	135	26,7	206	23,1	341	24,4
Janvier, février et mars	101	20,0	231	25,9	332	23,8
Avril, mai et juin	142	28,1	230	25,8	372	26,7
Juillet, août et septembre	127	25,1	223	25,1	350	25,1
Effectif total	505	100,0	890	100,0	1 395	100,0

Tableau 2.10 Répartition des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon la première classe redoublée par l'élève

Année scolaire		Première classe redoublée									Aucune classe redoublée	Total
		Valeurs manquantes	Mater-nelle	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	1 ^{re} sec.		
1997-1998	N	0	0	61	39	51	52	36	31	79	156	505
	%	0,0	0,0	12,1	7,7	10,1	10,3	7,1	6,1	15,6	30,9	100,0
1998-1999	N	16	2	115	80	80	88	68	59	126	256	890
	%	1,8	0,2	12,9	9,0	9,0	9,9	7,6	6,6	14,2	28,8	100,0
Effectif total	N	16	2	176	119	131	140	104	90	205	412	1 395
	%	1,1	0,1	12,6	8,5	9,4	10,0	7,5	6,5	14,7	29,5	100,0

Tableau 2.11 Répartition des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon la nature des difficultés éprouvées, d'après le code EHDAA attribué à l'élève entre 1990 et 1997

Nature des difficultés éprouvées	Année 1997-1998		Année 1998-1999		Total	
	n	%	n	%	n	%
Déficience intellectuelle légère	2	0,4	5	0,6	7	0,5
Difficultés graves d'apprentissage	134	26,5	235	26,4	369	26,5
Handicap	5	1,0	7	0,8	12	0,9
Troubles de comportement	49	9,7	97	10,9	146	10,5
Difficultés légères d'apprentissage	160	31,7	272	30,6	432	31,0
Aucun code EHDAA	155	30,7	258	29,0	413	29,6
Données manquantes	0	0,0	16	1,8	16	1,1
Effectif total	505	100,0	890	100,0	1 395	100,0

Tableau 2.12 Répartition des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon les régions administratives

N°	Région	Année 1997-1998		Année 1998-1999		Total de l'effectif	
		n	%	n	%	n	%
01	Bas-Saint-Laurent	—	—	—	—	—	—
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	42	8,3	61	6,9	103	7,4
03	Capitale-Nationale	22	4,4	67	7,5	89	6,4
04	Mauricie	102	20,2	72	8,1	174	12,5
05	Estrie	5	1,0	9	1,0	14	1,0
06	Montréal	3	0,6	11	1,2	14	1,0
07	Outaouais	30	5,9	57	6,4	87	6,2
08	Abitibi-Témiscamingue	0	0,0	44	4,9	44	3,2
09	Côte-Nord	15	3,0	51	5,7	66	4,7
10	Nord-du-Québec	21	4,2	12	1,3	33	2,4
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10	2,0	2	0,2	12	0,9
12	Chaudière-Appalaches	27	5,3	54	6,1	81	5,8
13	Laval	0	0,0	21	2,4	21	1,5
14	Lanaudière	52	10,3	85	9,6	137	9,8
15	Laurentides	59	11,7	117	13,1	176	12,6
16	Montréal	117	23,2	189	21,2	306	21,9
17	Centre-du-Québec	0	0,0	27	3,0	27	1,9
—	Commissions scolaires anglophones	0	0,0	11	1,2	11	0,8
Effectif total		505	100,0	890	100,0	1 395	100,0

2.3 La comparaison du profil de la clientèle inscrite à l'une ou l'autre des voies de formation

La comparaison des données relatives à l'effectif scolaire des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et de celles des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés est présentée selon les variables suivantes : le sexe, l'âge, le mois de naissance de l'élève, la nature des difficultés éprouvées par les élèves et les régions administratives.

La répartition des élèves selon le sexe

Dans le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ comme dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, environ sept élèves sur dix sont des garçons (se reporter au tableau 2.13).

La répartition des élèves selon l'âge

La clientèle inscrite au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ est un peu plus jeune que celle inscrite dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, bien que les deux voies de formation visent les jeunes de 16 à 18 ans. Ainsi, la proportion d'élèves âgés de 16 ans inscrits au cheminement particulier visant l'ISPJ est de 54,6 p. 100, alors qu'elle est de 44,9 p. 100 pour les élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés. La proportion d'élèves âgés de 17 ans inscrits au cheminement particulier visant l'ISPJ est de 30,4 p. 100, alors qu'elle est de 34,8 p. 100 pour les élèves

inscrits dans l'autre voie de formation. La proportion d'élèves âgés de 18 ans inscrits au cheminement particulier visant l'ISPJ est de 4,1 p. 100, alors qu'elle est de 9,4 p. 100 pour les élèves inscrits dans l'autre voie de formation. Enfin, notons que la proportion des élèves âgés de 15 ans est d'environ 9,0 p. 100 dans l'une et l'autre des voies de formation et que la proportion des élèves âgés de 19 ans ou plus est inférieure à 2,0 p. 100 dans l'une et l'autre des voies de formation (se reporter au tableau 2.14).

La répartition des élèves selon le mois de naissance

Pour ce qui est de la répartition des élèves selon le mois de naissance, il y a une différence notable observée entre l'une et l'autre des voies de formation quant à la proportion des élèves les plus jeunes et à celle des plus âgés. Ainsi, les élèves les plus jeunes, c'est-à-dire les élèves nés au cours des mois de juillet, d'août et de septembre, représentent 32,9 p. 100 de l'effectif scolaire inscrit en ISPJ, alors qu'ils représentent 25,1 p. 100 de l'effectif scolaire inscrit dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés. À l'inverse, les élèves plus âgés, c'est-à-dire les élèves nés au cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre, représentent 19,9 p. 100 de l'effectif scolaire inscrit en ISPJ, alors qu'ils représentent 24,4 p. 100 de l'effectif scolaire inscrit dans l'autre voie de formation. Par contre, pour les élèves nés au cours des autres mois de l'année, il n'y a pas de différence significative observée entre les deux voies de formation (se reporter au tableau 2.15).

La première classe redoublée par l'élève

La comparaison des données au sujet de la répartition des élèves selon la première classe redoublée révèle une différence marquée entre la clientèle inscrite au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et celle inscrite à la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés. Ainsi, 7,8 p. 100 des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ n'ont pas redoublé d'année scolaire, alors que la proportion est de 29,5 p. 100 pour les élèves inscrits dans l'autre voie de formation. De plus, 60,4 p. 100 des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ ont redoublé la première ou la deuxième année du primaire, comparativement à 21,1 p. 100 seulement des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés. Enfin, signalons que la proportion des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ qui ont redoublé la première année du secondaire est de 5,4 p. 100 alors qu'elle est de 14,7 p. 100 pour les élèves inscrits dans l'autre voie de formation (se reporter au tableau 2.16).

La répartition des élèves selon la nature des difficultés éprouvées

L'analyse des données relatives à la répartition des élèves selon la nature des difficultés éprouvées révèle que 2,3 p. 100 des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et 29,6 p. 100 des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés n'ont aucun code EHDAA inscrit à leur dossier. Par ailleurs, 79,4 p. 100 des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ ont une déficience intellectuelle légère ou éprouvent des difficultés graves d'apprentissage alors que 27,0 p. 100 seulement des élèves inscrits à la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés sont dans la même situation, ce qui représente une proportion trois fois moins élevée (se reporter au tableau 2.17).

La répartition des élèves selon les régions administratives

Le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés sont offerts dans toutes les régions du Québec, à l'exception du Bas-Saint-Laurent où aucune commission scolaire n'offre la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés (se reporter au tableau 2.18).

Tableau 2.13 Répartition des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon le sexe^a

Cheminement particulier de formation	Féminin		Masculin		Total	
	n	%	n	%	n	%
ISPJ	1 204	30,3	2 770	69,7	3 974	100,0
Filière de formation professionnelle	441	31,6	954	68,4	1 395	100,0

- a. Rappelons que, dans ce tableau et dans les tableaux subséquents de la section 2, les données sur l'effectif scolaire du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ se rapportent aux élèves inscrits en première et en deuxième année de formation au cours de l'année scolaire 1998-1999, alors que les données sur l'effectif scolaire de la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés visent les élèves des années 1997-1998 et 1998-1999.

Tableau 2.14 Répartition des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon l'âge

Cheminement particulier de formation	Âge											
	15 ans		16 ans		17 ans		18 ans		19 ans ou plus		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
ISPJ	386	9,7	2 171	54,6	1 208	30,4	162	4,1	47	1,2	3 974	100,0
Filière de formation professionnelle	125	9,0	627	44,9	485	34,8	131	9,4	27	1,9	1 395	100,0

Tableau 2.15 Répartition des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon le mois de naissance de l'élève

Mois de naissance	ISPJ		Filière de formation professionnelle	
	n	%	n	%
Octobre, novembre et décembre	793	19,9	341	24,4
Janvier, février et mars	868	21,8	332	23,8
Avril, mai et juin	1 007	25,3	372	26,7
Juillet, août et septembre	1 306	32,9	350	25,1
Effectif total	3 974	100,0	1 395	100,0

Tableau 2.16 Répartition des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon la première classe redoublée par l'élève

Cheminement particulier de formation		Première classe redoublée										Total
		Valeurs manquantes	Mater-nelle	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année	1 ^{re} sec.	Aucune classe redoublée	
ISPJ	N	12	85	1 756	642	427	211	132	185	216	308	3 974
	%	0,3	2,1	44,2	16,2	10,7	5,3	3,3	4,7	5,4	7,8	100,0
Filière de formation professionnelle	N	16	2	176	119	131	140	104	90	205	412	1 395
	%	1,1	0,1	12,6	8,5	9,4	10,0	7,54	6,5	14,7	29,5	100,0

Tableau 2.17 Répartition des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon la nature des difficultés éprouvées, d'après le code EHDAA attribué à l'élève entre 1990 et 1997

Nature des difficultés éprouvées	ISPJ		Filière de formation professionnelle	
	n	%	n	%
Déficience intellectuelle légère	500	12,6	7	0,5
Difficultés graves d'apprentissage	2 654	66,8	369	26,5
Handicap	176	4,4	12	0,9
Troubles de comportement	360	9,1	146	10,5
Difficultés légères d'apprentissage	179	4,5	432	31,0
Aucun code EHDAA	93	2,3	413	29,6
Données manquantes	12	0,3	16	1,1
Effectif total	3 974	100,0	1 395	100,0

Tableau 2.18 Répartition des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et des élèves inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés, selon les régions administratives

N°	Région	ISPJ		Filière de formation professionnelle	
		n	%	n	%
01	Bas-Saint-Laurent	181	4,6	–	–
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	259	6,5	103	7,4
03	Capitale-Nationale	83	2,1	89	6,4
04	Mauricie	107	2,7	174	12,5
05	Estrie	221	5,6	14	1,0
06	Montréal	449	11,3	14	1,0
07	Outaouais	248	6,2	87	6,2
08	Abitibi-Témiscamingue	74	1,9	44	3,2
09	Côte-Nord	80	2,0	66	4,7
10	Nord-du-Québec	26	0,7	33	2,4
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	138	3,5	12	0,9
12	Chaudière-Appalaches	194	4,9	81	5,8
13	Laval	51	1,3	21	1,5
14	Lanaudière	198	5,0	137	9,8
15	Laurentides	312	7,9	176	12,6
16	Montérégie	982	24,7	306	21,9
17	Centre-du-Québec	183	4,6	27	1,9
–	Commissions scolaires anglophones	188	4,7	11	0,8
Effectif total		3 974	100,0	1 395	100,0

3 La gestion du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ dans les commissions scolaires

Le présent chapitre porte sur la gestion du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ dans les commissions scolaires. Il fait état des différentes caractéristiques des cheminements particuliers de formation offerts, notamment de celles relatives à leur organisation pédagogique. Les sujets traités sont les suivants :

- les données sur les cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ;
- le personnel des équipes d'intervention en ISPJ;
- les particularités de l'organisation pédagogique des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ;
- la persévérance aux études des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ.

3.1 Les données sur les cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ

Les données relatives aux cheminements particuliers de formation se rapportent aux éléments suivants :

- le nombre d'établissements scolaires qui offrent les cheminements particuliers de formation;
- la sanction des études rattachée aux cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ;
- le processus de sélection des élèves.

Le nombre d'établissements scolaires qui offrent les cheminements particuliers de formation

Les cheminements particuliers de formation sont offerts dans 189 des 352 établissements scolaires francophones qui ont participé à l'enquête¹. De ce nombre, 142 établissements, soit 75,1 p. 100, offrent des cheminements particuliers de formation selon la formule de l'alternance travail-études.

La sanction des études rattachée aux cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ

En ce qui a trait à la sanction des études, rappelons que, depuis l'automne 1996, un certificat² peut être décerné à l'élève inscrit à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ par le ministère de l'Éducation et la commission scolaire. À cette fin, rappelons-le également, la commission scolaire doit démontrer au Ministère que la formation offerte satisfait à un certain nombre de critères. Les données recueillies au cours de l'enquête permettent d'estimer que 51,2 p. 100 des 82 cheminements particuliers de formation recensés sont sanctionnés par un tel certificat. Il y a lieu de signaler que d'autres types de sanctions, qui ne sont pas des sanctions ministérielles, sont délivrées par les commissions scolaires. À titre d'exemples, mentionnons l'attestation de capacité et la reconnaissance des acquis.

1. Rappelons que les données traitées dans le présent chapitre ont été recueillies au cours d'une enquête menée pendant l'année 1999-2000. À cet égard, les données recueillies sur les cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ reflètent la situation de cette année.

2. Il s'agit du certificat de formation en insertion sociale et professionnelle.

Le processus de sélection des élèves

Les établissements scolaires font appel à différents mécanismes pour repérer et sélectionner les élèves qui éprouvent des difficultés graves d'apprentissage. Ainsi, les deux critères de sélection les plus utilisés renvoient à l'âge de l'élève et à son retard scolaire dans la langue d'enseignement et en mathématique (se reporter au tableau 3.1). Ces critères sont utilisés dans plus de quatre cheminements particuliers de formation sur cinq. Les critères *manifestester de l'intérêt pour ce type de formation* et *être reconnu inapte à fréquenter une classe ordinaire* sont utilisés dans deux cheminements particuliers de formation sur trois. Certains critères de sélection sont utilisés dans moins de deux cheminements particuliers de formation sur quatre. Ces critères sont : *être sur le point de décrocher*, *être en continuité de formation*, *avoir 15 ans au 30 septembre de l'année durant laquelle débute la formation*, et *être inscrit à l'école l'année précédant le début de la formation*.

Tableau 3.1 Répartition des critères de sélection des élèves utilisés dans les cheminements particuliers de formation par ordre décroissant d'importance

Critère de sélection	R ^a	%
• Avoir 16 ans au 30 septembre de l'année durant laquelle débute la formation	133	85,3
• Avoir accumulé un retard de deux ans ou plus en langue d'enseignement et en mathématique	131	84,0
• Manifester de l'intérêt pour ce type de formation	104	66,7
• Être reconnu inapte à fréquenter une classe ordinaire	99	63,5
• Être sur le point de décrocher	59	37,8
• Être en continuité de formation	57	36,5
• Avoir 15 ans au 30 septembre de l'année durant laquelle débute la formation	16	10,3
• Être inscrit à l'école l'année précédant le début de la formation	11	7,1

a. Dans ce tableau, ainsi que dans les tableaux subséquents du chapitre 3, **R** désigne le nombre de réponses à chacun des éléments de la question, chaque établissement scolaire ou chaque personne ayant pu répondre à plus d'un élément de la question. À titre d'exemple, 59 établissements scolaires ont déclaré utiliser le critère *être sur le point de décrocher* au moment de la sélection des élèves. Cela représente une proportion de 37,8 p. 100 des 156 établissements scolaires qui ont répondu à la question.

3.2 Le personnel des équipes d'intervention en ISPJ

En ce qui concerne le personnel des équipes d'intervention en ISPJ, les éléments suivants sont traités :

- la composition des équipes d'intervention;
- les caractéristiques socioprofessionnelles des membres des équipes d'intervention;
- le type de tâche ou le mode d'organisation du travail.

La composition des équipes d'intervention

Les membres des équipes d'intervention chargées de la mise en œuvre des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ appartiennent généralement à plusieurs catégories de personnel. Leur nombre moyen, selon l'enquête, s'élève à 6,7. Le personnel enseignant est présent dans la quasi-totalité des équipes et constitue le groupe le plus important au sein de celles-ci. Le personnel de direction fait partie du personnel d'intervention dans près de sept équipes sur dix. Pour leur part, le personnel technique et le personnel professionnel font partie des équipes d'intervention dans 35,3 p. 100 des cas.

Les caractéristiques socioprofessionnelles des membres des équipes d'intervention

On constate que 68,3 p. 100 (n=262) des membres des équipes d'intervention ont un baccalauréat ou une maîtrise en adaptation scolaire ou, encore, dans une autre spécialité (se reporter au tableau 3.2). Il faut noter que 59,2 p. 100 (n=260) des personnes qui interviennent dans les cheminements particuliers de formation sont issues du secteur d'enseignement lié à l'adaptation scolaire, alors que 32,3 p. 100 d'entre elles sont issues du secteur de la formation professionnelle ou de la formation générale (se reporter au tableau 3.3).

Le personnel des équipes d'intervention possède une vaste expérience dans le domaine de l'enseignement, y compris dans le domaine de l'enseignement auprès des jeunes qui éprouvent des difficultés d'adaptation et d'apprentissage, comme le révèle l'analyse des données du tableau 3.4. En effet, près de sept personnes sur dix ont à leur actif dix ans ou plus d'expérience dans ce domaine.

Tableau 3.2 Répartition des membres des équipes d'intervention selon le diplôme obtenu

Diplôme	n	%
Baccalauréat ou maîtrise en adaptation scolaire et dans une autre spécialité	34	13,0
Baccalauréat ou maîtrise en adaptation scolaire	80	30,5
Baccalauréat ou maîtrise dans une autre spécialité	65	24,8
Brevet ou certificat en adaptation scolaire et dans une autre spécialité	6	2,3
Brevet ou certificat en adaptation scolaire	10	3,8
Brevet ou certificat dans une autre spécialité	8	3,1
Autres diplômes ou scolarités	59	22,5
Total	262	100,0

Tableau 3.3 Répartition des membres des équipes d'intervention selon le secteur d'enseignement d'origine

Secteur d'enseignement d'origine	n	%
Adaptation scolaire	154	59,2
Formation professionnelle	37	14,2
Formation générale	47	18,1
Autres secteurs	22	8,5
Total	260	100,0

Tableau 3.4 Répartition des membres des équipes d'intervention selon le nombre d'années d'expérience dans l'enseignement

Nombre d'années d'expérience en enseignement	Expérience dans l'enseignement		Expérience dans l'enseignement auprès des jeunes qui éprouvent des difficultés d'adaptation et d'apprentissage	
	n	%	n	%
Moins de 4 ans	32	12,3	44	16,7
De 5 à 9 ans	42	16,2	42	16,0
De 10 à 14 ans	38	14,6	49	18,6
De 15 à 24 ans	42	16,2	56	21,3
25 ans ou plus	106	40,8	72	27,4
Total	260	100,0	263	100,0

Le type de tâche ou le mode d'organisation du travail

La notion de type de tâche renvoie au mode de répartition du travail dans les équipes d'intervention des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ. De manière générale, on trouve deux modes d'organisation du travail. Le premier, appelé tâche globale, consiste à associer chacun des membres de l'équipe d'intervention à la formation théorique et à la formation pratique. Le second, appelé tâche spécialisée, consiste, comme son nom l'indique, à associer chacun des membres de l'équipe d'intervention à une seule des dimensions de la formation, à savoir soit la formation théorique, soit la formation pratique. L'enquête a révélé que près des deux tiers des équipes d'intervention adoptent le type tâche globale comme mode d'organisation du travail (se reporter au tableau 3.5). C'est donc dire qu'une équipe d'intervention sur trois adopte le type tâche spécialisée.

La nature des tâches confiées au personnel des équipes d'intervention est révélatrice de la diversité des interventions que chaque membre de l'équipe doit mener auprès des élèves. En effet, sept personnes ou plus sur dix sont appelées à intervenir auprès des élèves et de leurs parents et six personnes sur dix participent à l'enseignement des matières de base, à la supervision des stages et à l'élaboration du processus d'encadrement des élèves (se reporter au tableau 3.6).

Tableau 3.5 Répartition des équipes d'intervention selon le type de tâche adopté

Type de tâche	n	%
Tâche globale	52	65,8
Tâche spécialisée	27	34,2
Total	79	100,0

Tableau 3.6 Répartition des membres des équipes d'intervention selon la nature des tâches qui leur sont confiées

Nature de la tâche	R ^a	%
• Intervenir individuellement auprès des jeunes dont la situation est particulière	195	74,7
• Intervenir auprès des parents et les rencontrer	187	71,6
• Enseigner les matières de base	160	61,3
• Superviser les stagiaires dans les milieux de stage	153	58,6
• Participer à l'élaboration du processus d'encadrement des élèves inscrits au cheminement particulier de formation en alternance	152	58,2
• Rencontrer les élèves à leur retour de stage afin de définir leurs besoins et leurs lacunes	143	54,8
• Évaluer les stages	142	54,4
• Évaluer des élèves sur le plan cognitif, comportemental, psychosocial ainsi que sur leur sens des responsabilités	139	53,3
• Intervenir auprès de l'employeur lorsqu'un ou une stagiaire présente un ou des handicaps particuliers	128	49,0
• Donner le cours de préparation au marché du travail	127	48,7
• Donner le cours d'insertion sociale	126	48,3
• Animer des activités favorisant la connaissance de soi	122	46,7
• Prendre contact avec les gestionnaires d'entreprise afin d'établir une liste de lieux de stage	106	40,6
• Assumer la responsabilité du cheminement particulier de formation en alternance	81	31,0
• Soutenir les enseignantes et les enseignants	79	30,3
• Donner le cours de morale ou de religion	71	27,2
• Définir un plan de formation	64	24,5
• Donner le cours de santé et de sécurité au travail	59	22,6
• Donner le cours de conduite automobile	7	2,7

a. Notons que 261 membres des équipes d'intervention des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ ont répondu à cette question.

3.3 Les particularités de l'organisation pédagogique des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ

Les particularités de l'organisation pédagogique des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ ont trait aux modes d'enseignement et aux objectifs pédagogiques. Les éléments présentés à ce sujet sont les suivants :

- l'organisation de la formation théorique;
- l'organisation de la formation pratique;
- le suivi au cours des stages.

3.3.1 L'organisation de la formation théorique

Il est utile de rappeler que la formation théorique est l'une des deux composantes essentielles des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ. Cette composante regroupe les trois éléments fondamentaux suivants : les matières obligatoires, également appelées matières de base, le cours relatif à l'insertion sociale et le cours relatif à la préparation au marché du travail.

Les cours de la formation théorique, tout comme la formation pratique liée à l'insertion professionnelle, s'inscrivent dans ce qu'il est convenu d'appeler la grille-matières, laquelle est proposée par le ministère de l'Éducation. À cet égard, il ressort de l'analyse des données recueillies que 86,4 p. 100 (n=156) des cheminements particuliers recensés satisfont aux exigences de la grille-matières du Ministère.

Les données relatives à l'organisation de la formation théorique sont traitées selon les thèmes suivants :

- l'organisation pédagogique liée à l'enseignement des matières obligatoires;
- l'organisation pédagogique liée aux cours relatifs à l'insertion sociale et à la préparation au marché du travail;
- l'évaluation des apprentissages liés à la formation théorique.

L'organisation pédagogique liée à l'enseignement des matières obligatoires

Il y a lieu de rappeler que les matières obligatoires comprennent le cours d'enseignement religieux ou d'enseignement moral et les matières de base (langue d'enseignement, langue seconde, mathématique). Le mode d'enseignement le plus usuel est celui de l'enseignement individuel, qui est privilégié par 43,1 p. 100 des équipes d'intervention¹. Pour leur part, les modes d'enseignement semi-collectif et collectif sont privilégiés respectivement par 29,2 p. 100 et 27,7 p. 100 des équipes d'intervention (se reporter au tableau 3.7).

Tableau 3.7 Répartition des équipes d'intervention selon le mode d'enseignement utilisé dans l'enseignement des matières obligatoires

Mode d'enseignement	n	%
Individuel	28	43,1
Semi-collectif	19	29,2
Collectif	18	27,7
Total	65	100,0

L'organisation pédagogique liée aux cours relatifs à l'insertion sociale et à la préparation au marché du travail

L'enseignement selon le mode collectif est le mode privilégié par sept équipes d'intervention sur dix lorsqu'il s'agit des cours relatifs à l'insertion sociale et à la préparation au marché du travail. Les modes d'enseignement semi-collectif et individuel sont privilégiés respectivement par 20,0 p. 100 et 9,2 p. 100 des équipes d'intervention (se reporter au tableau 3.8).

1. La notion d'enseignement individuel renvoie au fait que l'élève travaille individuellement à l'aide du matériel scolaire.

Tableau 3.8 Répartition des équipes d'intervention selon le mode d'enseignement utilisé dans les cours d'insertion sociale et de préparation au marché du travail

Mode d'enseignement	n	%
Individuel	6	9,2
Semi-collectif	13	20,0
Collectif	46	70,8
Total	65	100,0

L'évaluation des apprentissages liés à la formation théorique

Les équipes d'intervention utilisent généralement plus d'un mode d'évaluation des apprentissages. Ainsi, près de huit équipes sur dix utilisent à la fois le mode d'évaluation formative et le mode d'évaluation sommative. En outre, celles-ci utilisent beaucoup plus l'examen écrit que l'examen oral comme moyen d'évaluer les élèves (se reporter au tableau 3.9). En ce qui a trait aux moyens utilisés pour enregistrer et transmettre le résultat de l'évaluation des apprentissages, le bulletin descriptif ou le bulletin de la commission scolaire sont utilisés par près d'une équipe d'intervention sur deux, alors que la reconnaissance des acquis est utilisée par un peu plus de deux équipes d'intervention sur cinq (se reporter au tableau 3.10).

Tableau 3.9 Répartition des équipes d'intervention selon le mode d'évaluation des apprentissages des élèves en formation théorique

Mode d'évaluation	R ^a	%
Évaluation formative	65	79,3
Évaluation sommative	63	76,8
Examen écrit	56	68,3
Examen oral	27	32,9
Travail long	7	8,5

a. Notons que 82 équipes d'intervention des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ ont répondu à cette question.

Tableau 3.10 Répartition des équipes d'intervention selon le mode d'enregistrement de l'évaluation des apprentissages des élèves en formation théorique

Mode d'enregistrement de l'évaluation	R ^a	%
Bulletin descriptif	43	52,4
Bulletin de la commission scolaire	38	46,3
Reconnaissance des acquis	36	43,9

a. Notons que 82 équipes d'intervention des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ ont répondu à cette question.

3.3.2 L'organisation de la formation pratique

Les données relatives à l'organisation de la formation pratique sont traitées selon les thèmes suivants :

- les objectifs poursuivis;
- le repérage et la sélection des lieux de stage;
- la nature des lieux de stage;
- la préparation des élèves aux stages;
- la relation école-entreprise au cours de la formation pratique;
- la supervision des stages;
- l'évaluation et la reconnaissance des apprentissages des élèves en formation pratique.

Les objectifs poursuivis

La formation pratique associée aux stages constitue l'une des composantes essentielles des cheminements particuliers de formation dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. À cet égard, il y a lieu de faire état des objectifs d'apprentissage poursuivis par les équipes d'intervention au cours de la formation pratique des élèves. Ainsi, l'objectif de redonner confiance aux élèves dans leur capacité de réussir leur vie, malgré leur retard scolaire, et ce, à condition qu'ils consentent à s'engager vraiment dans leur cheminement particulier de formation en alternance, fait consensus dans une forte majorité des équipes d'intervention puisqu'il constitue l'objectif à atteindre pour 95,1 p. 100 (n=82) d'entre elles. Deux autres objectifs d'apprentissage rallient près de neuf équipes d'intervention sur dix. Ces objectifs sont : développer des habiletés chez l'élève, l'amener à adopter des comportements et à acquérir des connaissances générales; et développer des habiletés chez l'élève, l'amener à adopter des comportements et à acquérir des connaissances générales ainsi que des habiletés particulières à la fonction de travail attribuée à l'élève dans le cadre de son stage (se reporter au tableau 3.11).

Tableau 3.11 Répartition des équipes d'intervention selon la nature des objectifs poursuivis au cours de la formation pratique

Objectif de la formation pratique	R ^a	%
• Redonner confiance aux élèves dans leur capacité de réussir leur vie, malgré leur retard scolaire, à condition qu'ils consentent à s'engager vraiment dans leur cheminement particulier de formation en alternance	78	95,1
• Développer des habiletés, adopter des comportements et acquérir des connaissances générales	73	89,0
• Développer des habiletés, adopter des comportements et acquérir des connaissances générales ainsi que des habiletés particulières à la fonction de travail attribuée à l'élève dans le cadre de son stage	73	89,0
• Effectuer les tâches propres à la fonction de travail attribuée à l'élève dans le cadre de son stage	61	74,4
• Effectuer des tâches générales	61	74,4
• Multiplier les expériences et favoriser la maîtrise des tâches particulières à une fonction de travail précise	54	65,9
• Diversifier les expériences et favoriser l'adoption de bons comportements plutôt que de veiller à la maîtrise des tâches particulières à une fonction de travail donnée	53	64,6
• Accorder plus d'importance à l'intégration de la ou du stagiaire dans l'entreprise qu'à sa formation pratique	31	37,8

a. Notons que 82 équipes d'intervention des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ ont répondu à cette question.

Le repérage et la sélection des lieux de stage

Dans le processus de sélection des lieux de stage, le critère auquel le personnel des équipes d'intervention accorde le plus d'importance est la possibilité pour l'élève de recevoir un bon encadrement. D'autres critères, auxquels le personnel des équipes d'intervention accorde beaucoup d'importance, sont pris en considération. Ces critères sont la possibilité d'une bonne intégration de l'élève au milieu de stage, la participation de la personne responsable de la supervision du stage dans l'entreprise et le respect du plan de formation par l'entreprise.

Les élèves sont largement associés au choix du lieu de stage, et ce, aussi bien en première année qu'en seconde année de formation. En effet, neuf équipes d'intervention sur dix ont indiqué que les élèves y participent. Il y a lieu de signaler qu'une équipe d'intervention sur dix a indiqué que les élèves sont entièrement responsables du choix du lieu de leurs stages. Quant au rôle des personnes qui supervisent les stages au moment du choix des lieux de stage par les élèves, il consiste à s'assurer que chaque élève puisse mener différentes expériences de travail.

La nature des lieux de stage

Les lieux de stage sont diversifiés. Cependant, les entreprises constituent le principal lieu de stage dans la très vaste majorité des cheminements particuliers de formation. En effet, 76 des 82 équipes d'intervention qui ont participé à l'enquête ont indiqué qu'au cours de l'année scolaire 1999-2000, les élèves des cheminements particuliers de formation ont effectué des stages dans des entreprises locales, c'est-à-dire des entreprises de la région avoisinant l'établissement scolaire. Le milieu scolaire est également un lieu de stage. En effet, les différents services de la commission scolaire sont des lieux d'accueil pour les élèves stagiaires. Il en va de même pour les ateliers en milieu scolaire, lesquels sont des classes de travaux pratiques menées sous la supervision du personnel enseignant ou du personnel technique. Enfin, les centres de formation en entreprise et récupération (CFER) ont été mentionnés par neuf équipes d'intervention en tant que lieux de stage (se reporter au tableau 3.12)¹.

Tableau 3.12 Répartition des lieux de stage selon le nombre de mentions par les équipes d'intervention

Nature des lieux de stage	Nombre de mentions
• Entreprises locales	76
• Services de la commission scolaire	39
• Ateliers (classes de travaux pratiques en milieu scolaire sous la supervision d'une enseignante ou d'un enseignant ou, encore, d'une technicienne ou d'un technicien)	17
• Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)	9

1. Rappelons que, à l'automne 2001, il y a 21 CFER.

La préparation des élèves aux stages

Les équipes d'intervention font appel à un ensemble de moyens pour préparer les élèves à participer aux stages. Le personnel enseignant joue un rôle clé à cet égard, puisque 79 des 82 équipes d'intervention ont indiqué que la préparation des élèves aux stages est faite au cours de séances individuelles de travail qui réunissent chacun des élèves et un membre du personnel enseignant. Parmi les autres moyens utilisés, il importe de signaler les échanges des élèves entre eux sur leurs expériences de stages antérieures, la visite du lieu de stage par l'élève et les échanges avec la personne responsable du stage dans l'entreprise d'accueil. La préparation de l'élève suppose également l'utilisation de la documentation relative à la fonction de travail visée au cours du stage et au profil des compétences recherchées (se reporter au tableau 3.13).

Tableau 3.13 Répartition des équipes d'intervention selon les moyens utilisés pour préparer les élèves à participer aux stages

Nature des moyens utilisés pour préparer les élèves à participer aux stages	R^a	%
• Rencontre individuelle de l'élève avec l'enseignante ou l'enseignant	79	96,3
• On fait ressortir les principales aptitudes de l'élève	75	91,5
• Les élèves discutent de leurs expériences de stages entre eux	72	87,8
• On met en évidence l'intérêt lié à la fonction de travail	71	86,6
• Rencontre individuelle de l'élève, de la ou du gestionnaire d'entreprise et de l'enseignante ou de l'enseignant ainsi que familiarisation avec les lieux de travail (visite et entrevue)	70	85,4
• On définit les besoins des jeunes	69	84,1
• Utilisation d'une documentation sur les fonctions de travail comprenant des notions à apprendre et à approfondir	51	62,2
• Cours magistraux donnés par l'enseignante ou l'enseignant sur les notions théoriques liées à certaines fonctions de travail	49	59,8
• Recherche personnelle faite par l'élève pour connaître les tâches rattachées à son stage	48	58,5
• On établit un profil de compétence en fonction du stage visé	46	56,1
• Ateliers préparatoires offerts par l'école ou par la commission scolaire	22	26,8

a. Notons que 82 équipes d'intervention des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ ont répondu à cette question.

La relation école-entreprise au cours de la formation pratique

Selon les renseignements fournis par les équipes d'intervention, il semble bien que la très vaste majorité des gestionnaires sont réceptifs (56,4 p. 100; n=78) et même très réceptifs (42,3 p. 100) à l'idée d'accueillir des stagiaires dans leur entreprise. Pour informer les gestionnaires et les préparer à accueillir des stagiaires, les équipes d'intervention leur transmettent certains renseignements. De manière générale, ceux-ci portent sur les particularités et sur les objectifs liés au cheminement particulier de formation offert aux élèves, sur les attentes de l'équipe d'intervention au regard de ce que peut apporter l'entreprise aux stagiaires, de même que sur ce que cela suppose d'accueillir des stagiaires (se reporter au tableau 3.14).

Au cours de la planification du stage, l'équipe d'intervention met au point ce qu'il est convenu d'appeler un plan de formation. Il semble qu'il consiste principalement en une description de tâches, laquelle est préparée à l'aide de la documentation disponible comme les monographies sur les emplois et la Classification nationale des professions (CNP). Notons que les gestionnaires des entreprises sont généralement associés à la préparation des descriptions de tâches.

Tableau 3.14 Répartition des équipes d'intervention selon la nature des renseignements transmis aux gestionnaires des entreprises

Nature des renseignements transmis aux gestionnaires des entreprises	R ^a	%
• Les attentes des élèves envers les gestionnaires des entreprises accueillant des stagiaires	74	94,9
• De l'information sur les assurances	74	94,9
• Une description du cheminement particulier de formation dans lequel l'élève est inscrit montrant qu'il s'agit d'une formation basée sur le principe de l'alternance travail-études	73	93,6
• Les objectifs du cheminement particulier de formation en alternance travail-études	72	92,3
• Ce qu'implique l'accueil d'une ou d'un stagiaire au sein d'une entreprise	70	89,7
• Les difficultés des élèves que les gestionnaires d'entreprise accueilleront comme stagiaires	66	84,6

a. Notons que 78 équipes d'intervention des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ ont répondu à cette question.

La supervision des stages

Les stages sont supervisés par les membres des équipes d'intervention. Sauf exception, tous les stages font l'objet d'une supervision. En effet, 98,8 p. 100 des équipes d'intervention ont indiqué qu'elles supervisent les stages auxquels elles sont associées. Ajoutons que les visites de supervision ont généralement une durée de moins d'une heure et que, en moyenne, elles durent moins de 40 minutes.

L'évaluation et la reconnaissance des apprentissages des élèves en formation pratique

L'observation directe des élèves au cours de leur stage constitue le mode d'évaluation des apprentissages le plus largement répandu puisqu'il est utilisé par 85,0 p. 100 des équipes d'intervention. L'évaluation des stages semble s'inscrire dans une perspective d'évaluation formative selon 58,8 p. 100 des équipes d'intervention et dans une perspective d'évaluation sommative selon 37,5 p. 100 de celles-ci. Il semble également que certaines équipes d'intervention font appel à la fois à l'évaluation formative et à l'évaluation sommative (se reporter au tableau 3.15).

Le résultat de l'évaluation des apprentissages des élèves en formation pratique est consigné de différentes façons, notamment au moyen de l'attestation de stage, que 83,8 p. 100 des équipes d'intervention utilisent. Les autres modes d'enregistrement de l'évaluation des apprentissages sont, selon un mode décroissant d'importance : l'évaluation écrite du comportement de la ou du stagiaire (58,8 p. 100); le bulletin descriptif (43,8 p. 100); la reconnaissance des acquis (40,0 p. 100); le bulletin de la commission scolaire (32,5 p. 100). Notons que chacune des équipes d'intervention fait appel à plus d'un mode d'enregistrement du résultat des apprentissages des élèves en formation pratique (se reporter au tableau 3.16).

Pour ce qui est de l'attestation de stage, certaines conditions sont associées à sa délivrance. Ainsi, selon 80,5 p. 100 des équipes d'intervention, une attestation de stage est délivrée si l'élève a démontré qu'il ou qu'elle avait atteint l'ensemble des objectifs de formation associés au stage. Par ailleurs, selon 25,6 p. 100 des équipes d'intervention, l'attestation de stage est délivrée à l'élève qui fait preuve de persévérance, et ce, même si les objectifs d'apprentissage rattachés au stage n'ont pas tous été atteints (se reporter au tableau 3.17).

Tableau 3.15 Répartition des équipes d'intervention selon le mode d'évaluation des apprentissages des élèves en formation pratique

Mode d'évaluation	R ^a	%
Observation de la ou du stagiaire	68	85,0
Évaluation formative	47	58,8
Évaluation sommative	30	37,5
Examen oral	4	5,0
Travail long	2	2,5

a. Notons que 80 équipes d'intervention des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ ont répondu à cette question.

Tableau 3.16 Répartition des équipes d'intervention selon le mode d'enregistrement de l'évaluation des apprentissages des élèves en formation pratique

Mode d'enregistrement de l'évaluation	R ^a	%
Attestation de stage	67	83,8
Évaluation écrite du comportement de la ou du stagiaire	47	58,8
Bulletin descriptif	35	43,8
Reconnaissance des acquis	32	40,0
Bulletin de la commission scolaire	26	32,5

a. Notons que 80 équipes d'intervention des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ ont répondu à cette question.

Tableau 3.17 Répartition des équipes d'intervention selon la nature des conditions associées à la délivrance d'une attestation de stage

Nature des conditions	R ^a	%
• Une attestation remise à la stagiaire ou au stagiaire qui maîtrise l'ensemble des objectifs de formation fixés	66	80,5
• L'attestation de stage est remise à tous les élèves ayant fait preuve de persévérance, et ce, même s'ils n'ont pas atteint tous les objectifs de formation définis dans le plan de formation élaboré à leur intention	21	25,6
• Peu d'importance est accordée à l'attestation de capacité	3	3,7

a. Notons que 82 équipes d'intervention des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ ont répondu à cette question.

3.3.3 Le suivi au cours des stages

La formule dite alternance travail-études suppose que l'élève effectue un aller-retour régulier entre le milieu de stage et l'école au cours de la période de formation pratique. L'objectif est de fournir à chaque élève le suivi approprié. Celui-ci est de deux types : le suivi individuel et le suivi de groupe ou suivi collectif. L'un et l'autre type de suivi est utilisé par la plupart des équipes d'intervention.

Le suivi individuel consiste, pour la personne responsable du suivi des stages, à rencontrer l'élève de façon régulière. La fréquence de ces rencontres varie selon les équipes d'intervention. En effet, 32,3 p. 100 des équipes d'intervention rencontrent les élèves individuellement une fois par mois, 22,6 p. 100, deux fois par mois et 38,7 p. 100, quatre fois par mois. En outre, 80,0 p. 100 des équipes d'intervention ont indiqué que, au besoin, l'élève peut à tout moment rencontrer un membre de l'équipe d'intervention.

Les rencontres individuelles visent à permettre à l'élève de faire le point sur l'état de la progression de ses apprentissages. Ainsi, les thèmes généralement abordés portent sur ce qui est apprécié et sur ce qui est moins apprécié en stage, les tâches que l'élève trouve faciles et celles qu'il trouve difficiles, les relations que l'élève établit avec les personnes responsables de la supervision du stage dans l'entreprise (gestionnaire, tutrice ou tuteur), les relations que l'élève établit avec les autres membres du personnel de l'entreprise, les inquiétudes de l'élève à l'égard du déroulement du stage et les compétences que l'élève souhaite améliorer. Les renseignements recueillis au cours des rencontres individuelles sont inscrits au dossier de l'élève selon 81,6 p. 100 (n=76) des équipes d'intervention. De plus, au besoin, la personne responsable du suivi du stage auprès de l'élève met celui-ci en contact avec la personne-ressource qui peut aider l'élève à combler ses besoins.

Le suivi collectif est fait de la même manière que le suivi individuel, et ce, aussi bien en ce qui concerne la fréquence des rencontres de groupe et les thèmes abordés au cours de celles-ci qu'en ce qui concerne l'utilisation des renseignements recueillis.

Les thèmes abordés et les renseignements recueillis au cours des rencontres individuelles et de groupe peuvent être utilisés pour enrichir la composante de la formation théorique donnée aux élèves, notamment les cours relatifs à l'insertion sociale et à la préparation au marché du travail. En effet, l'analyse des données du tableau 3.18 révèle que les thèmes qui peuvent enrichir la formation théorique se rapportent à des éléments comme les qualités, les attitudes et les aptitudes recherchées par les entreprises, les droits du personnel salarié, le Code du travail et les relations interpersonnelles dans un contexte de travail.

Tableau 3.18 Répartition des thèmes abordés au cours des rencontres individuelles et de groupe qui peuvent faire l'objet d'un suivi dans les cours de formation théorique

Nature des thèmes abordés	R ^a	%
• Les qualités, attitudes et aptitudes recherchées par les employeurs chez les salariées et les salariés	72	96,0
• Les relations sociales entre collègues de travail	64	85,3
• Le Code du travail	62	82,7
• Les attitudes à adopter dans les conflits avec la direction de l'entreprise	62	82,7
• Les droits dont peuvent se prévaloir les employés	62	82,7
• Le développement et l'acquisition de connaissances, de compétences et d'habiletés relatives aux matières de base	46	61,3

a. Notons que 76 équipes d'intervention des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ ont répondu à cette question.

3.4 La persévérance dans les études des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ

L'effectif scolaire décroît de près de la moitié entre la première et la deuxième année de formation puisqu'il passe de 2 554 à 1 420 élèves (se reporter au tableau 3.19).

Les raisons qui motivent l'abandon du cheminement particulier de formation sont multiples. Les plus importantes signalées par les équipes d'intervention sont que l'élève s'est trouvé un emploi ou, encore, qu'il en cherche un parce qu'il veut entrer sur le marché du travail. Parmi les autres raisons signalées, mentionnons les suivantes : l'élève s'inscrit à l'éducation des adultes, soit par l'intermédiaire du service d'intégration socioprofessionnelle, soit par l'intermédiaire d'un autre service; l'élève abandonne pour des raisons familiales ou, encore, pour ne pas poursuivre sa formation scolaire.

Tableau 3.19 Persévérance des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation

Année de formation ISPJ	Féminin		Masculin		Total	
	n	%	n	%	n	%
1 ^{re} année	749	29,3	1 805	70,7	2 554	100,0
2 ^e année	455	32,0	965	68,0	1 420	100,0
Effectif total	1 204	30,3	2 770	69,7	3 974	100,0

4 Le point de vue des différentes populations touchées par la mise en œuvre du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ

Le présent chapitre expose le point de vue des différentes populations visées par la mise en œuvre du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ. Leur point de vue est traité selon les deux aspects suivants :

- les perceptions des différentes populations à l'égard du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ;
- les forces et les limites du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ selon les différentes populations consultées.

4.1 Les perceptions des différentes populations à l'égard du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ

Les propos recueillis auprès des personnes réunies dans les différents groupes de discussion à propos du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ renvoient à des réalités différentes ou, encore, à des perceptions différentes de cette réalité, selon le groupe consulté. Les perceptions sont présentées selon chacune des populations consultées, à savoir :

- les membres des équipes d'intervention;
- les gestionnaires;
- les parents des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ;
- les élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ.

Les perceptions des membres des équipes d'intervention

Il est utile de rappeler que les équipes d'intervention sont constituées de membres des différentes catégories de personnel qui interviennent auprès des élèves inscrits au cheminement particulier visant l'ISPJ. À titre d'exemple, mentionnons le personnel de direction, le personnel enseignant, le personnel professionnel (psychopédagogue, orthopédagogue, etc.) et le personnel technique, à savoir principalement les éducatrices et les éducateurs spécialisés. Les membres des équipes d'intervention ont une perception très positive de leur travail, notamment de leurs rapports avec les élèves, qu'ils considèrent comme très gratifiants et très stimulants.

Les élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ éprouvent d'importantes difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Certains membres des équipes d'intervention ont indiqué que leurs élèves n'avaient pas atteint les objectifs d'apprentissage liés à l'enseignement primaire et qu'une part d'entre eux ont une déficience intellectuelle ou des troubles de comportement, ce qui, à leurs yeux, peut constituer une limite à la capacité d'intégration des élèves au marché du travail.

Toutes les équipes d'intervention rencontrées ont indiqué que le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ est conçu selon la formule de l'alternance travail-études et que sa durée est généralement de deux ans. À ce sujet, il a été signalé que, dans certaines situations, l'élève peut poursuivre le cheminement particulier de formation pendant une troisième année consécutive. Par contre, les cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ diffèrent pour ce qui est du contenu

de la formation théorique et des modalités relatives à l'agencement des périodes consacrées à la formation théorique et de celles consacrées à la formation pratique. Ainsi, dans certaines écoles, en formation théorique on met l'accent sur les matières de base (français, anglais, mathématique, enseignement moral et religieux), alors que dans d'autres on ajoute des matières comme l'informatique et l'éducation physique.

Le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ est adapté aux caractéristiques psychosociales des élèves et constitue, selon les membres des équipes d'intervention, un moyen efficace pour permettre aux élèves d'expérimenter la réussite scolaire et de développer l'estime de soi. En particulier, le mode d'apprentissage fondé sur l'alternance travail-études est perçu comme le moyen le mieux adapté pour amener les élèves à développer l'autonomie et à adopter les attitudes et les comportements utiles pour une insertion sociale et professionnelle réussie.

Les perceptions des gestionnaires

Les gestionnaires des entreprises qui accueillent des élèves inscrits au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ se perçoivent comme des agents d'intégration sociale de ces jeunes à la société en général et au marché du travail en particulier. Certains gestionnaires ont le sentiment de servir de modèles aux jeunes qui effectuent un stage dans leur entreprise. L'objectif visé est d'aider les stagiaires afin de leur permettre de faire les apprentissages nécessaires à une intégration réussie au marché du travail.

De manière générale, les gestionnaires ont indiqué savoir très peu de choses à propos du contenu de la formation du cheminement particulier visant l'ISPJ en dehors de ce qui leur est demandé dans les stages. Ces personnes ont suggéré de mettre l'accent sur les matières de base et de lier l'enseignement de ces dernières à l'acquisition de compétences utiles à l'intégration sociale et professionnelle comme l'autonomie, l'estime de soi et la confiance en soi.

Par ailleurs, la formule du stage leur paraît adaptée aux caractéristiques des élèves puisqu'elle constitue un moyen efficace pour amener ces derniers à vivre une expérience concrète de travail dans une véritable entreprise avec tout ce que cela comporte d'exigences et aussi de gratifications. La clé du succès des stages réside dans l'établissement d'une relation de confiance entre l'élève et le personnel de l'entreprise. Dans un tel contexte, l'élève s'investit dans le milieu d'accueil et dans le travail qui lui est demandé. De l'avis des gestionnaires, l'expérimentation du succès par les élèves contribue au développement de l'estime de soi et représente une source de valorisation. De plus, elle donnerait à l'élève le goût d'apprendre et de progresser dans ses apprentissages.

Les perceptions des parents des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ

Deux positions bien marquées et opposées caractérisent les attitudes des parents à l'égard du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ. D'une part, il y a les parents qui considèrent que le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ est adapté aux besoins de leurs enfants et, d'autre part, il y a ceux qui pensent au contraire qu'un tel cheminement contribue à marginaliser leurs enfants.

Les parents qui ont vu leurs enfants faire des progrès importants sur le plan de l'autonomie et sur celui de l'estime de soi voient dans le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ un mode d'enseignement efficace et adapté à la situation. Selon ces parents, l'adaptation du contenu de la formation, l'encadrement offert aux élèves, la formule du stage sont autant d'éléments qui favorisent les apprentissages dans une perspective d'intégration sociale et professionnelle chez les élèves qui éprouvent de sérieuses difficultés sur ce chapitre. Toujours selon eux, le stage en milieu de travail met l'élève en contact avec les conditions réelles du marché du travail et constitue un moyen par lequel ce dernier peut se valoriser et développer son estime de soi.

Par ailleurs, pour les autres parents, l'intégration de leurs enfants dans un cheminement particulier de formation est néfaste parce qu'elle les inscrit dans une voie de formation différente, laquelle n'est sanctionnée par aucun diplôme. En outre, ils considèrent que cette voie de formation contribue à isoler leurs enfants parce qu'elle n'est pas valorisée dans le milieu scolaire, ce qui amène, à titre d'exemple, les autres élèves à montrer du doigt les élèves inscrits dans le cheminement particulier de formation. Certains parents ont même signalé que les classes de cheminement particulier de formation n'ont pas accès aux mêmes ressources éducatives que les classes de l'enseignement ordinaire. Une autre critique formulée par ces parents au sujet du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ tient au fait que des élèves qui n'éprouvent pas le même genre de difficultés soient réunis au sein d'une même classe. À leurs yeux, cela aurait pour conséquence de réduire la motivation aux études des élèves qui éprouvent moins de difficultés d'apprentissage, voire de les décourager.

Les perceptions des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ

Il semble bien que la plupart des élèves rencontrés dans les groupes de discussion apprécient le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ. Par contre, un certain nombre d'entre eux ont affirmé ne pas éprouver de fierté à être inscrits à un tel type de cheminement particulier de formation, perçu comme un cul-de-sac puisqu'il ne conduit pas à l'obtention d'un diplôme.

L'un des éléments positifs mentionnés par les élèves est la possibilité d'établir des relations interpersonnelles, notamment avec leurs pairs, le personnel des équipes d'intervention et principalement le personnel enseignant, de même qu'avec le personnel des entreprises qui accueillent les stagiaires.

Les élèves sont préoccupés par leur avenir et recherchent l'apprentissage d'un métier qui soit adapté à leurs goûts et à leurs aptitudes et qui permette la réalisation de soi. Les métiers manuels comme l'ébénisterie, la plomberie et la mécanique sont les premiers visés pour ce qui est des garçons, et les métiers liés au secteur de la santé, de l'esthétique et de la coiffure sont privilégiés en ce qui concerne les filles. La réussite du cheminement particulier de formation constitue généralement un objectif à atteindre et certains élèves désirent poursuivre leurs études au secteur de l'éducation des adultes en vue d'obtenir le diplôme d'études secondaires.

4.2 Les forces et les limites du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ selon les différentes populations consultées

La force principale du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ réside, selon les quatre populations consultées, dans la formule pédagogique qui est fondée sur l'alternance entre les études et les stages en milieu de travail. À cet égard, le stage est désigné comme l'élément clé du succès de cette voie de formation.

En effet, toutes et tous s'entendent pour dire que la formule du stage permet à l'élève d'acquérir une connaissance concrète du marché du travail tout en faisant l'expérience de l'exercice de fonctions de travail particulières. Il constitue le lieu où l'élève peut expérimenter le succès et ainsi développer la confiance en soi et l'estime de soi. En outre, le stage permet de développer des attitudes et des habiletés utiles à l'intégration des personnes au marché du travail comme la ponctualité, l'autonomie et l'ardeur au travail. En somme, le stage est un lieu de valorisation pour l'élève. Au regard de la formule pédagogique, les membres des équipes d'intervention ont signalé, outre le stage, d'autres éléments qui présentent un intérêt particulier dans l'enseignement auprès des élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. La formule du plateau de travail et celle des projets spéciaux ont été désignées comme des moyens propres à susciter la motivation des élèves et à favoriser les apprentissages utiles à une intégration sociale et professionnelle réussie.

En ce qui a trait aux limites ou aux éléments considérés comme faibles dans le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, les aspects suivants ressortent des propos des personnes consultées dans les groupes de discussion. Pour les membres des équipes d'intervention, l'hétérogénéité des classes, le manque d'outils et de matériel pédagogiques, le manque de temps pour l'enseignement des matières de base, de même que l'intérêt mitigé, sinon faible, des commissions scolaires et du ministère de l'Éducation pour le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ sont autant de facteurs qui ont une incidence négative sur l'enseignement donné aux élèves et sur l'efficacité du cheminement particulier. L'hétérogénéité des classes aurait comme origine une évaluation inadéquate des élèves à l'entrée dans le cheminement particulier de formation de telle sorte que des élèves qui présentent des difficultés et des retards scolaires différents sont réunis dans une même classe. Par ailleurs, les membres des équipes ont formulé le souhait que le ministère de l'Éducation consacre les ressources nécessaires à l'élaboration d'outils et de matériel pédagogiques adaptés à l'enseignement lié au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, comme cela a été fait au cours des dernières années pour l'enseignement ordinaire. Enfin, toujours selon les membres des équipes d'intervention, le cheminement particulier de formation n'est pas valorisé par les autorités concernées et, de manière générale, il est même, semble-t-il, perçu négativement dans le monde de l'éducation.

Quelques-unes des critiques formulées par les membres des équipes d'intervention trouvent un certain écho dans celles formulées par les gestionnaires et les parents. Ainsi, les gestionnaires trouvent que les élèves ne sont pas toujours préparés de manière adéquate à participer aux stages ou, encore, que les attentes des élèves sont irréalistes en ce qui concerne les fonctions de travail visées. Par ailleurs, les gestionnaires trouvent que les membres des équipes d'intervention ne s'engagent pas suffisamment dans la préparation et la conduite des stages. On souhaiterait une meilleure communication avec les membres des équipes d'intervention afin d'avoir plus de renseignements sur les élèves qui sont accueillis en stage et d'échanger sur l'évolution de ces derniers, au cours du stage.

Pour les parents, le point faible du cheminement particulier de formation réside dans l'enseignement des matières de base, jugé inadéquat. Certains parents ont l'impression que leurs enfants sont laissés à eux-mêmes et qu'ils ne reçoivent pas l'aide appropriée pour les soutenir dans leurs apprentissages. En outre, l'évaluation des apprentissages des élèves ne serait pas toujours adéquate de telle sorte que les parents ne sont pas suffisamment informés sur l'état de la progression de leurs enfants sur le plan scolaire. Par ailleurs, aux yeux de parents, certains membres du personnel enseignant auraient une attitude négative et décourageante vis-à-vis des élèves inscrits dans un cheminement particulier de formation.

La critique formulée par les élèves à l'égard du cheminement particulier de formation se rapporte au fait que les stages en entreprise ne sont pas rémunérés. Certains élèves ont indiqué que leur rendement pendant le stage se compare avantageusement à celui du personnel régulier de l'entreprise et, qu'à ce titre, une certaine forme de rémunération serait appréciée. En outre, la rémunération pourrait constituer une source de motivation à obtenir l'attestation de capacité de travail. Ajoutons que les gestionnaires consultés dans les groupes de discussion ont semblé plutôt favorables à l'idée d'accorder une certaine forme de rémunération aux stagiaires.

5 Les principales constatations faites et les besoins soulignés

Au terme de la présentation de l'analyse des données recueillies au regard de l'évaluation du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ, il est intéressant de mettre en lumière les principales constatations faites par les groupes consultés de même que les besoins soulignés, qui sont présentés selon les thèmes suivants :

- la pertinence du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ;
- la clientèle touchée;
- les particularités pédagogiques des cheminements particuliers de formation;
- la sanction des études;
- le soutien accordé au personnel des équipes d'intervention;
- la relance des élèves.

La pertinence du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ

- Le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ pour les élèves âgés de 16 à 18 ans constitue une voie de formation efficace pour les jeunes qui éprouvent de graves difficultés d'apprentissage ou qui ont une déficience intellectuelle légère. Aux yeux des différentes populations consultées, cette voie de formation comble un réel besoin et devrait être maintenue et améliorée.
- Le stage constitue, toujours aux yeux de tous les groupes consultés, la pièce maîtresse du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ. Il est le moment privilégié où l'élève fait les apprentissages utiles à son intégration socioprofessionnelle. C'est aussi le moment où l'élève développe l'estime de soi, la confiance en soi, de même que l'autonomie nécessaire à l'occupation d'un emploi sur le marché du travail.
- Les cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ sont conçus selon la formule pédagogique de l'alternance travail-études et sont offerts dans toutes les régions du Québec. Au total, 155 établissements scolaires offrent un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ selon la formule de l'alternance travail-études, dont 142 établissements francophones et 13 établissements anglophones. Parmi ces établissements, rappelons qu'une vingtaine offrent un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ qui s'inscrit dans la formule particulière dite des centres de formation en entreprise et en récupération (CFER).

La clientèle touchée

- Les élèves inscrits dans un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ et ceux inscrits dans la filière de formation professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés présentent des différences sur le plan de la nature de leurs difficultés. En effet, les premiers éprouvent beaucoup plus de difficultés d'apprentissage que les seconds et ils sont plus nombreux que ces derniers à éprouver des difficultés graves d'apprentissage. En outre, les élèves inscrits dans un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ sont également un peu plus jeunes que les élèves inscrits dans la filière de formation

professionnelle menant à l'exercice de métiers semi-spécialisés. Cependant, dans une proportion variable, on retrouve dans l'une et l'autre des voies des élèves ayant les mêmes caractéristiques.

- En 1998-1999, il y avait 3 974 élèves inscrits dans le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ. Environ les deux tiers d'entre eux étaient inscrits en première année de formation. Près de la moitié de la clientèle a quitté le cheminement particulier de formation à la fin de la première année. Les raisons qui motivent l'abandon de cette voie de formation sont nombreuses. Parmi les plus importantes, mentionnons le fait que certains élèves se trouvent un emploi et que d'autres poursuivent leurs études à l'éducation des adultes. La clientèle du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ est composée de garçons dans une proportion de sept élèves sur dix. L'âge moyen des élèves des deux années de formation est de 16,3 ans, ce qui est relativement jeune. À cet égard, il y a lieu de signaler que 15,1 p. 100 des élèves inscrits à la première année de formation sont âgés de 15 ans. Cela est une situation inhabituelle puisque l'élève doit obtenir une dérogation pour s'inscrire dans cette voie de formation à l'âge de 15 ans. Par ailleurs, les deux tiers des élèves éprouvent des difficultés graves d'apprentissage, et un élève sur huit a une déficience intellectuelle légère.

Les particularités pédagogiques des cheminements particuliers de formation

- Les cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ satisfont généralement aux exigences de la grille-matières du ministère de l'Éducation. Toutefois, il semble exister une très grande diversité dans les contenus d'enseignement pour ce qui est des matières obligatoires, également appelées matières de base. Ainsi, certains établissements scolaires s'en tiennent à l'enseignement des matières prévues à la grille-matières, comme le français, l'anglais, les mathématiques, l'enseignement moral et religieux, etc., alors que d'autres l'enrichissent de matières comme l'informatique et l'éducation physique. À cet égard, les membres des équipes d'intervention, les parents et les élèves ont formulé le souhait que le contenu de la grille-matières soit enrichi et qu'une certaine uniformisation dans les contenus d'enseignement soit faite, et ce, en vue d'assurer une meilleure qualité d'enseignement et, en conséquence, de valoriser le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ. En particulier, les élèves ont formulé le souhait que le contenu de l'enseignement soit enrichi par l'ajout de matières et que les stratégies pédagogiques soient également enrichies, et ce, par l'utilisation de moyens propres à susciter et à éveiller l'intérêt, comme les sorties éducatives (visite de musées, visite d'entreprises, rencontre avec des artistes, etc.).
- À propos des approches pédagogiques, il y a lieu de signaler que, selon l'analyse des données recueillies, les modes d'enseignement utilisés pour l'enseignement des matières obligatoires sont plus diversifiés (individuel, semi-collectif, collectif) que ceux utilisés pour l'enseignement dans les cours relatifs à l'insertion sociale et à la préparation au marché du travail où les modes d'enseignement semi-collectif et collectif sont plus courants.

-
- L'évaluation des apprentissages liés à l'enseignement des matières de base et aux stages a été désignée par les parents et par les gestionnaires comme un élément qui devrait faire l'objet de plus d'attention de la part des membres des équipes d'intervention. Aussi bien les parents que les gestionnaires souhaitent que l'évaluation des apprentissages soit fondée sur l'atteinte d'objectifs d'apprentissage précis et clairs en vue de mettre en évidence, au mieux, les progrès faits par chaque élève au cours de sa formation.
 - Les caractéristiques de la clientèle qui forme les classes des cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ comptent parmi les variables importantes qui ont une incidence significative sur le choix et la mise en œuvre des stratégies pédagogiques, de même que sur la conduite de l'enseignement. À cet égard, le personnel des équipes d'intervention et les parents des élèves ont fait état de l'hétérogénéité des classes sur le plan des difficultés éprouvées par les élèves. Celle-ci, à leurs yeux, rend beaucoup plus difficile le travail d'enseignement et d'intervention auprès des élèves en difficulté.
 - Les entreprises constituent le principal lieu où les élèves font leurs stages. Les autres lieux de stage sont généralement liés aux différents services de la commission scolaire et, dans un certain nombre de cas, à un centre de formation en entreprise et récupération (CFER). De manière générale, les élèves sont associés à la sélection du milieu de stage. En outre, un certain nombre d'activités d'apprentissage sont menées avec les élèves en vue de les préparer à faire le stage dans le lieu sélectionné. Les membres des équipes d'intervention sont également associés à la sélection et à la préparation du stage, notamment par des rencontres avec les gestionnaires des entreprises. À cet égard, les gestionnaires des entreprises qui ont participé aux groupes de discussion ont indiqué qu'ils n'avaient pas été suffisamment informés sur ce qu'on attendait d'eux et sur les caractéristiques des élèves qu'ils devaient recevoir en stage. De même, le suivi ou la supervision de l'élève en cours de stage leur paraît un élément essentiel pour soutenir l'élève et l'aider à progresser. Aussi ont-ils formulé le souhait que des rencontres entre eux et les membres des équipes d'intervention soient organisées de manière plus systématique en vue d'échanger sur l'évolution de la situation. Les gestionnaires ont même exprimé l'idée qu'ils pourraient être invités à rencontrer les élèves pour les informer sur les caractéristiques de leurs entreprises et le travail qui y est exécuté, et ce, dès l'étape de la recherche et de la sélection des lieux de stage. Ces rencontres devraient permettre d'améliorer la préparation des élèves à leur stage, laquelle, selon les gestionnaires, n'est pas toujours adéquate.

La sanction des études

- La sanction des études par le ministère de l'Éducation a été mentionnée par les membres des équipes d'intervention et par les parents des élèves comme un élément fort important pour valoriser le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ. En juin 2001, seulement la moitié des commissions scolaires offrant l'ISPJ ont remis à leurs élèves le certificat délivré par le Ministère.

Le soutien accordé au personnel des équipes d'intervention

- Les ressources pédagogiques affectées au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ sont insuffisantes au dire des membres des équipes d'intervention. Le matériel pédagogique adapté au cheminement particulier de formation fait défaut. En outre, le personnel affecté au cheminement particulier de formation se sent isolé et, à ses yeux, il ne reçoit pas l'appui souhaité de la part de la commission scolaire et du ministère de l'Éducation. À cet égard, le personnel fait état de la nécessité de valoriser le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ dans le monde de l'éducation et de mettre en œuvre un certain nombre de mesures en ce sens, notamment la standardisation des contenus d'enseignement et la délivrance systématique d'une attestation aux élèves qui atteignent les objectifs d'apprentissage. De plus, pour rompre leur isolement et pour les soutenir dans leurs pratiques d'enseignement auprès des élèves inscrits au cheminement particulier de formation, les membres des groupes d'intervention proposent la mise en place de mécanismes et la tenue de rencontres qui permettraient d'échanger sur les expériences similaires menées dans les différents établissements scolaires du Québec et de mettre en commun le matériel pédagogique produit par les différentes équipes d'intervention.

Le relance des élèves

- L'absence de données sur ce qu'il advient des élèves qui ont terminé le cheminement particulier de formation visant l'ISPJ constitue une lacune importante lorsqu'il s'agit d'évaluer l'efficacité de cette voie de formation au regard de son objectif principal, à savoir l'insertion sociale et professionnelle à court terme.

6 Les pistes d'action à privilégier pour répondre aux besoins soulignés

Pour terminer le présent rapport, il est utile d'énoncer les pistes d'action à privilégier pour répondre aux besoins mentionnés au cours de l'analyse. Notons que la plupart de ces pistes d'action ont été proposées par les différentes populations consultées au moment de l'enquête.

Les pistes d'action sont présentées selon les thèmes suivants :

- le maintien du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ;
- la valorisation du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ;
- l'information des différentes populations touchées par la mise en œuvre du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ;
- le soutien à donner aux équipes d'intervention du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ;
- la mise en place de conditions propres à favoriser la réussite des élèves;
- la relance des élèves.

Le maintien du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ

- Favoriser l'utilisation du cheminement particulier de formation visant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 18 ans en tant que voie de formation adaptée aux élèves qui éprouvent de graves difficultés d'apprentissage ou qui ont une déficience intellectuelle légère.
- Maintenir la formule pédagogique de l'alternance travail-études qui constitue le principal atout de cette voie de formation.

La valorisation du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ

- Prendre les mesures utiles pour valoriser la formation qui est offerte à l'intérieur du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ.
- Voir à ce que le contenu de l'enseignement et les objectifs d'apprentissage poursuivis aient une certaine uniformité dans les différents établissements scolaires où est offert un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ.
- Voir à ce qu'une attestation ministérielle soit délivrée systématiquement aux élèves qui satisfont aux exigences du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ.
- Évaluer la possibilité de permettre à un élève de poursuivre sa formation au-delà de l'âge prévu s'il n'a pas atteint les objectifs d'apprentissage liés au cheminement particulier de formation visant l'ISPJ pour justifier l'exclusion de cette voie de formation.

L'information des différentes populations visées par la mise en œuvre du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ

- Favoriser la mise en place, dans les établissements scolaires, des mécanismes nécessaires pour permettre l'échange systématique et continu de renseignements entre les membres des équipes d'intervention et les gestionnaires des entreprises, et ce, sur les différents sujets qui ont un intérêt pour ces derniers (caractéristiques des élèves, objectifs visés dans les stages, suivi des élèves au cours des stages, etc.).
- Favoriser la mise en place, dans les établissements scolaires, des mécanismes nécessaires pour permettre l'échange systématique et continu de renseignements entre les membres des équipes d'intervention et les parents, et ce, sur les différents sujets qui ont un intérêt pour ces derniers (objectifs de formation, contenu de l'enseignement, progression de l'élève, etc.).

Le soutien à donner aux équipes d'intervention du cheminement particulier de formation visant l'ISPJ

- Mettre à la disposition des équipes d'intervention des outils et du matériel pédagogiques adaptés aux caractéristiques des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ.
- Fournir aux membres des équipes d'intervention des différents établissements scolaires les moyens nécessaires pour leur permettre d'échanger sur leurs expériences respectives d'intervention auprès des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ (colloque, journée d'études, etc.).
- Fournir aux membres des équipes d'intervention des différents établissements scolaires les moyens nécessaires pour développer ou pour adapter des stratégies pédagogiques (mode d'enseignement, approche pédagogique, mode d'évaluation, etc.) appropriées à la clientèle touchée par les cheminements particuliers de formation visant l'ISPJ.

La mise en place de conditions propres à favoriser la réussite des élèves

- Inciter les établissements scolaires à mettre en place des conditions propres à favoriser la réussite scolaire des élèves inscrits à un cheminement particulier de formation visant l'ISPJ (composition des classes, matériel pédagogique adapté, stratégies pédagogiques adaptées, etc.).
- Inciter les équipes d'intervention à utiliser des stratégies pédagogiques adaptées aux caractéristiques des élèves inscrits en ISPJ pour l'enseignement des matières obligatoires et des cours relatifs à l'insertion sociale et à la préparation au marché du travail (enseignement magistral, enseignement individuel, plateau de travail, projet, sortie éducative, etc.).
- Inciter les équipes d'intervention à utiliser des stratégies d'évaluation adaptées aux caractéristiques des élèves inscrits en ISPJ et propres à favoriser le suivi des progrès faits par chaque élève au cours de ses apprentissages.

La relance des élèves

- Voir à mettre en place un mécanisme de relance des élèves, lequel permettrait d'obtenir des données fiables sur ce qu'il advient des élèves à la fin de leur formation.